

Rapport d'activité

2021

Communauté
de
Communes
du
Canton
d'Erstein



présenté au Conseil Communautaire
lors de la séance du 28 septembre 2022



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-20221088
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022



2021 aura encore été une année ponctuée par les mesures réglementaires prises dans un contexte de crise sanitaire toujours bien présente. Même sous contrôle, la pandémie nous a contraint à maintenir les modalités particulières de fonctionnement de certains services.

Pour autant, grâce à l'implication de chacune et chacun, élus et agents, nous avons fait au mieux face à cette situation exceptionnelle qu'il s'agisse de gérer le quotidien mais également de préparer l'avenir.

C'est ainsi que de grands sujets ont été au cœur de nos réflexions. Sans être exhaustif, j'en retiendrais volontiers trois. Je pense notamment à la mobilité, à l'habitat, au développement de nos zones d'activité étant précisé que toutes ces politiques sectorielles -et d'autres- ont vocation à trouver leur cohérence et complémentarité dans le Plan Climat Territorial Air-Eau en cours d'élaboration.

A ce travail de réflexion qui a vocation à déboucher dans les mois à venir sur des dispositifs concrets, nous avons souhaité associer le plus grand nombre, élus des communes, conseil de développement, associations, entreprises... mais également le grand public pour que chacune et chacun puisse apporter sa contribution.

En parallèle, nous continuons à développer l'ensemble de nos actions en faveur des familles (enfance, jeunesse, aînés...), des associations, de la culture et du sport qui contribuent à notre équilibre, à notre attractivité et à notre qualité de vie. Dans un contexte national et international particulièrement incertain, nous entendons plus que jamais préserver ces atouts qui font notre richesse d'aujourd'hui et sur lesquels nous pouvons fonder nos espoirs pour demain.

Ce rapport illustre notre engagement à agir au quotidien, en lien direct avec nos vingt-huit Communes membres, dans l'intérêt partagé des habitants, associations et entreprises de notre territoire.

Merci à toutes et tous, élus, agents mais également partenaires institutionnels qui nous accompagnent pour porter ces actions et donner ainsi sens et contenu à la solidarité intercommunale à laquelle nous sommes tous très attachés.

Bonne lecture.

Stéphane Schaal, Président

Rapport d'activité 2021 des services de la CCCE

Administration Générale

1. Fonctionnement des assemblées et compétences
2. Communication
3. Accueil gens du voyage
4. Soutien à la vie associative
5. Partenariats et contractualisation

Ressources

6. Finances
7. Ressources humaines
8. Commande publique

Développement

9. Suivi des chantiers – Infrastructures
10. Services techniques - Parc de matériel
11. Déchets ménagers
12. Habitat
13. Environnement
14. Mobilité (giratoire, TAD, aménagements cyclables)
15. Commerce et artisanat
16. Zones d'activités
17. Tourisme
18. Accès à la fibre optique

Services à la population

19. Petite-enfance, jeunesse, éducation et aînés
20. Culture

21. Sports et loisirs

Administration Générale

1. Fonctionnement des assemblées et compétences

Les assemblées

- **Le Conseil communautaire – Le Bureau des Maires – Les Commissions thématiques**
Issue du renouvellement municipal de 2020, l'assemblée installée le 15 juillet 2020 a connu une première modification de sa composition consécutivement à l'élection de Mme Laurence MULLER-BRONN en qualité de Sénatrice du Bas-Rhin et de la démission de son mandat communautaire présentée par M. Philippe SCHAEFFER.
Afin de pourvoir à leur remplacement, Mme Audrey FINDEL et M. Julien KOEGLER ont été installés lors de la séance du 17 février 2021.
En démissionnant de son mandat municipal, M. Patrick EHRHARDT (Ville d'Erstein) quittait également l'assemble intercommunale. Il a été remplacé par M. Grégory LEMERCIER, installé dans ses nouvelles fonctions lors de la séance du 7 juillet 2021.

Bien que globalement sous contrôle, la pandémie est restée active tout au cours de l'année 2021 obligeant à reconsidérer le fonctionnement des assemblées dans le respect des règles sanitaires alors en vigueur. C'est ainsi que le Conseil Communautaire a été amené à siéger dans la salle des fêtes de Huttenheim les quatre premières séances (17/02, 30/03, 14/04 et 26/05) puis la dernière (15/12). Seules celles du 07/07, 29/09 et 03/11 se sont tenues dans l'hémicycle de la Maison Intercommunale des Services.



Pour rappel, eu égard au contexte de crise sanitaire, le Conseil Communautaire avait élargi - par délibération du 4 novembre 2020 - le cadre des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau des Maires. Bien évidemment, comme pour les délégations au Président, les matières essentielles comme les finances ou les délégations de service public restent exclusivement du ressort de l'assemblée. Toutefois, une telle évolution permet, en pareille situation de crise, de concentrer l'ordre du jour des séances de conseil sur l'essentiel tout en préservant le caractère collégial et démocratique de la délibération pour des décisions plus techniques, prises après examen en Bureau des Maires.

A noter que lors de la séance du 3 novembre 2021, la délibération n°2020-081 a été modifiée en restituant à l'assemblée délibérante la quasi-totalité des délégations données précédemment au Bureau.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020-2026



Stéphane SCHAAL
Limersheim
Président

Elu pour 6 ans, le Conseil Communautaire est l'instance délibérante de votre intercommunalité. Il est composé de 58 conseillers communautaires titulaires - dont 1 Président et 12 Vice-présidents - auxquels s'ajoutent 12 élus suppléants.



Jacky WOLFARTH
Benfeld
Vie associative,
solidarités
& accueil des gens du
voyage



Stéphanie GUIMIER
Benfeld



Claude WEIL
Benfeld



Nathalie GARBACIAK
Benfeld



Jean-Jacques KNOFF
Benfeld



Florence SCHWARTZ
Benfeld



Patrick GIRARD
Bolsenheim



Albert HARTMANN
Bolsenheim
Suppléant



Eric KLETHI
Boofzheim
Sport
& équipements
sportifs



Monique HEILBRONN
Boofzheim



Estelle BRONN
Daubensand



Caroline DINDAULT
Daubensand
Suppléant



Brigitte NEITER
Diebolshem



Arnaud HUSSELSTEIN
Diebolshem
Suppléant



Michel ANDREU SANCHEZ
Erstein
Ressources humaines
& mutualisation



Anne-Marie LUTZ
Erstein



Raymond KUPFEL
Erstein



Axelle BOLLEY
Erstein



Cyril BAUMANN
Erstein



Martine BUHLER
Erstein



Jean-Jacques RAUL
Erstein



Mireille LIENHARDT
Erstein



Grégory LEMERCIER
Erstein



Patrick KIEFER
Erstein
Finances
& administration
générale



Muriel FENDER-OBERLE
Erstein



René EGGERMANN
Friesenheim



Maurice SCHUHLER
Friesenheim
Suppléant



Julien KOEGLER
Gerstheim
Culture & tourisme



Audrey FRINDEL
Gerstheim



Steve JECKO
Gerstheim



Stanis EKMANN
Herbsheim



Antoine KRETZ
Herbsheim
Suppléant



Pascal NOTHISEN
Hindsheim



Marthe HURTER
Hindsheim



Philippe ROME
Hipsheim



Isabelle MISMÉ
Hipsheim



Jean-Jacques BREITEL
Huttenheim
Patrimoine & banque de
matériel



Annette WAGNER
Huttenheim



Grégory GILGENMANN
Ichtratzheim



Odile SCHMITT
Ichtratzheim
Suppléante



**Brigitte BIMBOES-
OTZENBERGER**
Kertzfeld



Bruno BARTHELME
Kertzfeld



Guillaume FORGIARINI
Kogenheim



Caroline ECKENFELDER
Kogenheim



Pierre GIRARDEAU
Limersheim
Suppléant



Laurent JEHL
Matzenheim
Communication,
haut débit, habitat
et déchets



Françoise BETZ
Matzenheim



Jean-Marie ROHMER
Nordhouse



- 8 séances de Conseil Communautaire
- 126 délibérations
- 8 séances de Bureau des Maires
- 54 décisions prises par le Bureau siégeant en instance délibérative

Quoique affecté par la crise sanitaire, le fonctionnement des instances a été assuré avec, toujours comme objectif, d'optimiser l'implication des un.e.s et des autres à la délibération collective.

Instances de base de cette organisation, les **commissions thématiques** sont au nombre de 9 dans lesquelles se répartissent, en fonction de leurs centres d'intérêt, les élus communautaires et des élus municipaux volontaires. Il paraissait important de maintenir ouvert cette possibilité afin de renforcer les liens avec les communes et de pouvoir bénéficier de leur engagement pour enrichir les échanges au sein des commissions.

Le **Bureau des Maires** regroupe les 12 vices-président.e.s et les maires soit 29 élus. En garantissant une représentation à chaque commune, il permet de s'appuyer sur le travail des commissions et de débattre librement des orientations de la politique communautaire. Il propose en toute collégialité et transparence les projets de délibérations qui seront soumis à l'examen du Conseil communautaire.



Instance délibérative, le **Conseil communautaire** statue sur toutes les décisions relevant de l'intercommunalité. C'est notamment lui qui vote les différents documents budgétaires et fixe le cadre de la gestion des ressources humaines (tableau des effectifs, statut de l'agent intercommunal, régime

- Le Conseil de Développement

Même si la Communauté de Communes n'est plus légalement tenue à se doter d'un Conseil de Développement, le Conseil Communautaire a confirmé par délibération du 4 novembre 2020 cette assemblée. Regroupant des membres issus de la société civile, il est à la fois un lieu de débat, un

laboratoire d'idées et une instance de proposition permettant d'alimenter la réflexion des élus.

Après un appel à candidature via le bulletin intercommunal diffusé à l'automne 2020, cette instance a été installée le 9 février 2021.



Lors de la séance du 3 novembre 2021, le Président du CoDev a présenté le rapport d'activité de cette instance. Les travaux du CODEV ont porté sur les thématiques faisant l'objet des réflexions engagées par les élus de la CCCE :

- Environnement, dans le prolongement de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Habitat, dans le cadre de la préparation du Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)
- Mobilités, à la suite de la prise de compétence « Autorité organisatrice de la mobilité locale » par la CCCE

Les premières contributions du CODEV sur ces trois sujets ont fait l'objet d'une publication remise aux élus présents le 3 novembre 2021.

---0---

Des statuts en évolution

L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 portant modification des compétences et des statuts de la CCCE a clôt une procédure de révision engagée en 2019.

Seuls deux transferts de compétence sont intervenus en 2021.

Le premier porte sur la **compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale »** (AOML) conformément aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite LOM.

La procédure de transfert de cette compétence des communes à l'intercommunalité a été engagée par une délibération du

Conseil Communautaire adoptée à l'unanimité le 30 mars 2021 et actée par arrêté préfectoral du 29 juin 2021.

La seconde consiste en la restitution aux Communes de la **compétence « Garderie du matin et de fin de matinée »**.

La procédure s'est ouverte par la délibération du Conseil Communautaire du 29/09/2021 et s'est close par un nouvel **arrêté préfectoral daté du 27 décembre** de cette même année.

C'est ce dernier qui fait foi en la matière, aucune autre évolution n'étant intervenue depuis.

2. Communication

- Une présence accrue sur internet et toujours des publications diffusées dans toutes les boîtes aux lettres



Outre le site internet permettant la communication de notre établissement public avec une attention portée à l'accessibilité des informations intéressants la population (fonctionnement des périscolaires, services liés aux déchets ménagers, soutiens aux associations...), la CCCE consolide sa présence sur les réseaux sociaux.

Depuis le 21 juillet 2020, un compte Facebook a été activé et permet un échange en temps réel avec les internautes connectés.

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
2,1 K abonnés • 15 abonnements

Page: Organisation politique
03 88 74 50 00
contact@cc-erstein.fr
cc-erstein.fr

Publications

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
[CULTURE]
Découvrez le programme de la semaine au **Cinéma REX Benfeld!**

CINEMA REX BENFELD
du 8 au 14 juin

	Mercredi 8/06	Jeudi 9/06	Vendredi 10/06	Samedi 11/06	Dimanche 12/06	Lundi 13/06	Mardi 14/06
C'est magique, sa... 10h 16h30 *							
Sonic 2 14h15				14h30	14h30		
Top Gun : Maverick 18h00			20h30 **	17h45	20h30 VOST	18h	20h30
Hommes au bord de la crise de nerfs 20h30		18h		20h30			18h
La ruche		20h30					

Tirés à 25 000 exemplaires, deux numéros de l'Interco'Mag (janvier 2021 et automne 2021), ont été diffusés dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.



Interco²¹ MAG



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-099-1-AU
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

3. Gens du voyage

Dans le cadre de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » obligatoire pour les communautés de communes et d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCCE gère deux sites ayant chacun une vocation particulière.

- L'aire d'accueil à Erstein (Terrain des Gens du Voyage d'Erstein)

En 2021, cette aire disposait de 21 places d'accueil, équipées chacune d'une borne d'accès à l'électricité et à l'eau. Au centre de l'aire sont installés le local d'accueil et 2 blocs sanitaires communs séparés (1 pour les hommes et 1 pour les femmes).

Le Terrain des Gens du Voyage d'Erstein permet l'accueil d'une cinquantaine de personnes différentes dans l'année et présente un taux d'occupation moyen d'environ 70 %.

La coordination sociale sur l'aire est assurée par l'association AVA Habitat et Nomadisme.

Depuis 2017, la Communauté de Communes a procédé, par tranche, au remplacement des portes et des cloisons des blocs sanitaires, en fonction des urgences.

La Communauté de Communes a bénéficié des aides financières de l'Etat et du Département pour le fonctionnement de l'aire et de subventions du Département pour les travaux réalisés. Le maintien d'un équilibre financier entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'aire est recherché mais devient un objectif de plus en plus difficile à atteindre.



- L'Aire de Grand Passage à Benfeld



Située au sud du ban communal de Benfeld, le long de la route départementale 212 (emplacement choisi en concertation avec les partenaires : Sous-Préfet, DDT, DREAL, Département, représentants des gens du voyage), sur un terrain de 2,5 hectares, cette nouvelle aire d'accueil permet à la CCCE de satisfaire ses obligations légales et réglementaires. Elle a accueilli ces premiers occupants fin mai 2018.

Sur le site, les gens du voyage disposent d'un vaste espace de verdure sur lequel ont été installés un bâtiment préfabriqué de distribution d'eau et d'électricité et une plateforme pour toilettes mobiles et benne pour les déchets. Une clôture a également été posée pour préserver l'espace naturel au nord et à l'ouest de l'aire.

D'un montant d'investissement de 617 655,- € HT, ce programme a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental (15 000 €) et de l'Etat au travers de la Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 259 092 €.

Révisé par délibération du 7 juillet 2021, le règlement intérieur de l'Aire de Grand Passage prévoit une ouverture du site du 1^{er} mai au 30 septembre. Contrairement à l'année précédente, la société VAGO a été en mesure d'assurer la gestion du fonctionnement de l'aire lors de la saison 2021.

En raison du contexte sanitaire, seuls 5 groupes (avec un maximum de 42 caravanes pour l'un d'entre eux), ont stationné sur la période du 3 mai au 19 octobre 2021, comptabilisant 79 jours d'occupation en cumulé soit un taux d'occupation de 46 %.

A noter que l'été 2021 a connu des épisodes météorologiques exceptionnels marqués par de fortes pluies d'orage ayant occasionné un stationnement exceptionnellement autorisé hors AGP et, dans le même temps, une évacuation d'un groupe de l'AGP rendue impraticable pendant quelques jours.

4. Soutien à la vie associative

Une politique de soutien au monde associatif harmonisée et renforcée

Par délibération du 3 avril 2019, le Conseil Communautaire a validé le dispositif de soutien à la vie associative qui comprenait initialement quatre volets :

- **L'aide au titre des activités régulières et permanentes organisées pour les jeunes de 3 à 18 ans :**

La subvention correspondante est égale au nombre de jeunes ayant participé aux activités, multiplié par le montant voté par le Conseil de Communauté de la CCCE. L'aide financière accordée par jeune est de 10 €, plafonnée à 50 jeunes ayant participé aux activités de l'association et augmentée des montants forfaitaires indiqués ci-après au-delà de 50 jeunes :

- jusqu'à 50 jeunes : 10 €/jeune
- de 51 à 75 jeunes : + 50 €
- de 76 à 100 jeunes : + 100 €
- + de 100 jeunes : + 150 €

- **L'aide au titre de la location de chapiteaux**

Peuvent prétendre à l'octroi d'une subvention dans le cadre de cette enveloppe annuelle les associations :

- louant un chapiteau à l'occasion d'une manifestation organisée sur une commune membre de la CCCE
- déclarées en sous-préfecture ou au tribunal d'instance, leur siège social se situant sur une des communes de membre de la CCCE
- fédérées ou agréées (ou en cours d'agrément) ou reconnues par la CCCE au titre d'associations à caractère culturel, de loisirs ou socio-éducatif.

Le montant fixé par le conseil communautaire est de 4 €/m², avec une participation maximale de 600 € (un seul subventionnement possible par année civile, par association et par manifestation).

- **L'aide au titre de l'enveloppe de soutien à la vie associative (2 000 €/commune)**

- Les demandes sont formulées auprès de la CCCE, qui, sur avis du maire et décision conforme du Conseil communautaire, verse les subventions directement aux associations bénéficiaires.

- Pour des actions de petit investissement ou de fonctionnement (manifestation, ...)
 - Pas de nécessité de participation financière communale
 - Le montant de l'enveloppe peut être partagé avec plusieurs associations mais ne pourra excéder 2 000 €
- **L'aide au titre du soutien aux opérations d'investissement**
 - Financement partiel des travaux d'investissement menés : mise aux normes, isolation, toiture, renouvellement d'équipements (chaudière, ...)
 - Cofinancement en complément d'une participation communale de 10 % minimum
 - Budget global de l'opération compris entre 10 000 et 300 000 €
 - Taux d'intervention de la CCCE pour une maîtrise d'ouvrage associative : 30 %
 - Applicable uniquement pour les salles à vocation sportive (19 sites inventoriés)

Par délibération du 30 mars 2021, un nouveau dispositif a été adopté :

- **L'aide à l'équipement**
 - acquisition ou réparation de matériel ou d'équipement directement en lien avec la pratique sportive ou culturelle qui est au cœur de l'activité de l'association. En est exclu tout équipement courant (tondeuse, véhicule, mobiliers...).
 - calculée sur le montant TTC ;
 - taux de participation : 15 % ;
 - plafond de dépenses subventionnable limité à 10 000 € /an et par association soit une subvention maximale de 1 500 €.

Sensible aux difficultés rencontrées par le monde associatif, largement impacté par la crise sanitaire, les crédits prévus pour l'enveloppe de soutien à la vie associative (2 000 € par commune) ont été une nouvelle fois abondés en 2021. Cette majoration a été répartie en tenant compte de la taille démographique des communes tout en assurant une augmentation minimale de 1 000 € à chacune d'entre elles.

Dispositif de soutien	Montants attribués en 2019	Montants attribués en 2020	Montants attribués en 2021
aux activités régulières et permanentes	27 590,00 €	21 110,00 €	19 640,00 €
à la location de chapiteaux	5 239,00 €	1 615,00 €	600,00 €
à la vie associative	56 000,00 €	112 357,00 €	107 351,00 €
aux opérations d'investissement (<i>petit équipement et travaux sur bâti</i>)	56 986,00 €	0 €	52 488,04 €
TOTAL	145 815,00 €	135 082,00 €	180 079,04 €

5. Partenariats et contractualisation



Territoire majeur dans le paysage institutionnel départemental et régional, la Communauté de Communes entend jouer un rôle actif dans l'ensemble des structures de coopération territoriales dont elle fait partie.

Il en va ainsi du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS), de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sélestat-Alsace Centrale ou encore des établissements publics spécialisés comme le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale, l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, l'Office de tourisme du Grand Ried... pour ne s'en tenir qu'aux plus connus au sein desquels la CCCE est représentée par des délégués.

Ainsi le 15 juin 2021, la CCCE a eu le plaisir d'accueillir dans son hémicycle le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, présidé par M. Frank Scherer, Landrat de l'Ortenaukreis, avec la participation de la Présidente de l'Eurométropole et de la Maire de Strasbourg.



Par ailleurs, la CCCE a signé avec différentes collectivités de nombreux engagements contractuels. On retiendra principalement, au titre de l'année 2021 :

- Dans la perspective de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, une convention amorcée cosignée avec la **Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin** et des communes du territoire (délibération du 14 avril 2021) ;
- La signature du **contrat de territoire « Eau et climat (CTEC) « Rhin Vivant »** associant les communautés de communes de la bande rhénane, le SDEA Alsace-Moselle ainsi que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (délibération du 26 mai 2021) ;



- La convention de cofinancement pour la constitution et le fonctionnement du réseau d'entreprises AC:TIONS porté par le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sélestat-Alsace Centrale** (délibération du 3 novembre 2021) ;

- Poursuite de la participation au Fonds Résistance Grand Est, créé à l'initiative de la **Région Grand Est** et son renforcement avec la mesure « Résistance Loyers » (délibération du 26 mai 2021) ;

- La convention de cofinancement du **Transport à la demande** signée avec la **Région Grand Est** (délibération du 15 décembre 2021) ;

- La convention de partenariat avec le **GESCOD** pour des **actions de coopération décentralisée avec l'Organisme Public de Coopération Intercommunale Volamena à Maevatanana (Madagascar)**. Délibération du 7 juillet 2021 ;
- Engagement de la CCCE dans le dispositif « **Contrat d'Objectif Territorial – Accélérateur de transitions** » tout particulièrement dans les référentiels « Climat-Air-Energie » et « Économie Circulaire avec, à la clé, un appui renforcé de l'ADEME dans la poursuite des objectifs retenus (Délibération du 15 décembre 2021).

Ressources

6. Finances

Radiographie budgétaire issue du Compte Administratif 2021

Code INSEE 67130	CC DU CANTON D'ERSTEIN CCCE BUDGET PRINCIPAL	CA 2021
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	48 963
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
19 869 111,00	0,00	405,80	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	637,32	308,00
2	Produit des impositions directes/population	256,31	299,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	686,15	367,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	90,71	71,00
5	Encours de dette/population	155,85	186,00
6	DGF/population	59,48	52,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	45,72 %	42,60 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,74 %	88,60 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,22 %	19,30 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	22,71 %	50,60 %

Le premier budget adopté sous la présente mandature

Le budget primitif 2021 est en fait le premier exercice qui traduit les choix de gestion et d'investissement de la nouvelle assemblée délibérante.

Par rapport aux éditions précédentes, le millésime 2021 se démarque par une amélioration de la qualité budgétaire, grâce à l'exploitation des données du compte administratif de 2020.

Ainsi, pour la 1ère fois depuis la fusion, ce budget primitif intègre les restes à réaliser de 2020, les résultats reportés de l'exercice précédent, ainsi que l'affectation du résultat de 2020.

Lors de sa finalisation, il est apparu, dans le contexte de crise sanitaire, qu'il y aurait lieu de différer des dépenses nouvelles de fonctionnement, avec la possibilité de les inscrire, soit dans un budget supplémentaire 2021, soit à l'exercice suivant, au budget primitif pour 2022.

La notification des montants définitifs de certaines dotations et produits fiscaux, postérieurement à l'adoption du Budget Primitif 2021, a permis de constater une majoration du montant de nos recettes pour l'exercice en cours.

Lors de la séance du 7 juillet 2021, le Conseil a adopté une première décision modificative (Délib. n°2021-062) qui a permis d'affecter une partie de ces ressources complémentaires (300 865 €) à des opérations/travaux évoqués lors de la préparation budgétaire mais qui avaient été ajournés dans un premier temps.

Au 1^{er} janvier 2021, la structure budgétaire de la CCCE s'articule autour d'un budget principal et de quatre budgets annexes, soit cinq budgets au total, contre le double au 1^{er} janvier 2020.

Cette simplification résulte de la fusion des six budgets annexes des zones d'activités qui avaient été créés en 2017 à raison d'un budget par site (BENFELD, ERSTEIN, GERSTHEIM, HINDISHEIM, KRAFFT et RHINAU). Ces six budgets annexes ont été fusionnés, au 1^{er} janvier 2021, en un seul budget annexe ZONES D'ACTIVITES, avec comme objectif de préserver l'historique et l'évolution budgétaires de chaque site grâce à la comptabilité analytique.

Ces cinq budgets sont répartis en trois catégories, à savoir :

➤ 2 budgets à comptes de liaison :

- Budget principal GENERAL
- Budget annexe CINEMA

Ces deux budgets sont notamment financés par les contribuables. L'activité du cinéma étant soumise à TVA, le budget annexe est géré en Hors Taxes et fait l'objet d'une déclaration mensuelle de TVA. Les comptes de liaison consistent à relier le Budget annexe au Budget principal par des écritures de subventions d'équilibre.

➤ 1 budget des zones d'activités

- Budget annexe ZONES D'ACTIVITES

Ce budget est financé par le produit des ventes de terrains. Sa clôture pourra intervenir dès lors que toutes les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession seront achevées.

➤ 2 budgets annexes à autonomie financière

- Budget annexe ORDURES MENAGERES ERSTEIN
 - Budget annexe ORDURES MENAGERES SMICTOM
- Ces deux budgets sont exclusivement financés par les redevables bénéficiaires du service. Ils disposent chacun de leur propre compte de trésorerie.

Dans la perspective de la préparation des opérations de fin d'exercice, il s'est avéré nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires équilibrés sur le budget principal. Les modifications retenues dans le cadre de cette décision modificative (Délib. n°2021-108 du 15/12/2021) proviennent essentiellement d'éléments non connus et non prévisibles lors de la préparation budgétaire 2021. Il s'agit notamment

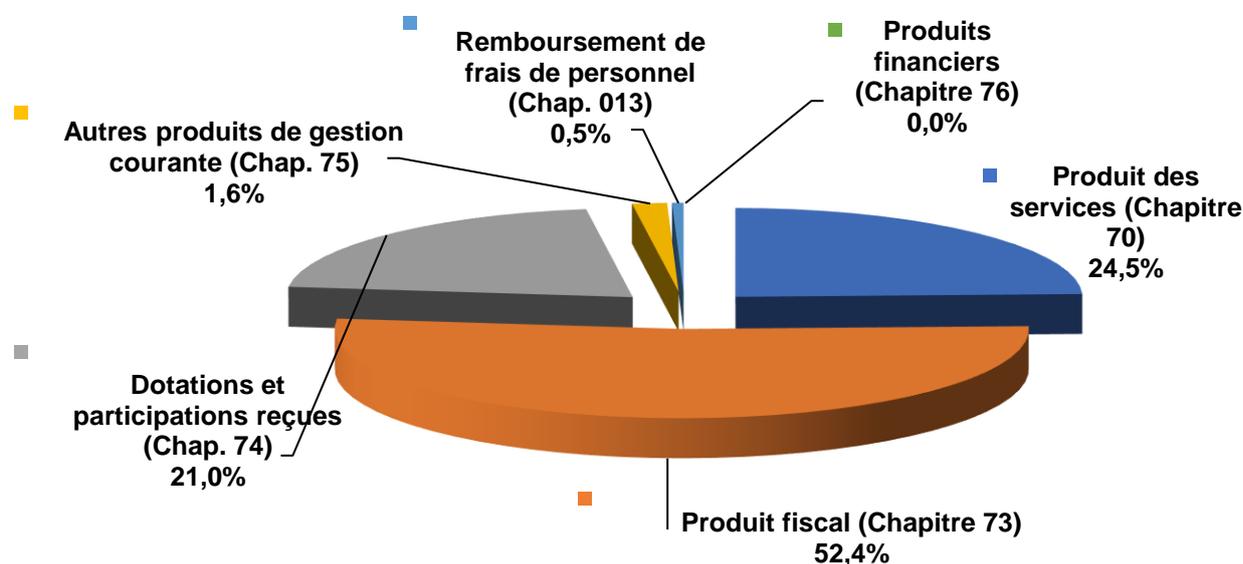
- du renforcement de l'enveloppe prévue pour le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour un montant de + 55 K€. Il s'élève en effet à 266 K€ en 2021 contre 211 K€ en 2020, soit une évolution de + 26 % ;
- d'un ajustement de l'enveloppe dédiée au frais de personnel pour un montant de 150 K€. Cette évolution provient d'évènements non prévus au budget, notamment, le recrutement d'ASTEM supplémentaires suite à l'évolution des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2021, l'impact du renforcement du service informatique, le recrutement d'un Directeur Général des Services pour la ville d'Erstein, le coût budgétaire de la réintégration d'agents de retour de disponibilité, ou encore le doublon sur la fonction financière suite au départ du responsable budgétaire et comptable.
- de l'imputation de recettes complémentaires pour un montant de 495 K€. (rôles supplémentaires de fiscalité)
- de la régularisation de l'inscription du montant de la taxe Gemapi à hauteur de 90 K€ suite à la délibération du Conseil Communautaire N° 2021-04 fixant le produit attendu pour cette taxe à 180 K€ pour 2021.

Au global, cette dernière décision modificative du Budget présente un solde positif de + 380 K€, ce qui permet de réduire d'autant le montant d'emprunt prévisionnel inscrit au budget primitif 2021.

Pour être complet, une précédente série de décisions modificatives (délibération 2021-081 du 29/09/2021) a porté sur les dotations à l'amortissement (Budget Principal et BA Cinéma). Ces deux décisions ne concernent que des écritures d'ordre budgétaire, donc sans aucune dépense nouvelle.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement CA 2021 par chapitre

■ Recettes de fonctionnement (K€)	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	CA 2021 - CA 2020
▶ Produit fiscal (Chapitre 73)	18 769	17 466	17 570	-6,4%	-1 199
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	4 750	6 863	7 044	48,3%	2 294
▶ Produit des services (Chapitre 70)	7 632	8 694	8 224	7,8%	593
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	134	554	546	307,9%	412
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	223	219	178	-20,3%	-45
▶ Produits exceptionnels (Chapitre 77et 78)	1 514	20	33	-97,8%	-1 481
Recettes de gestion	31 509	33 796	33 563	6,5%	2 054
Recettes réelles de fonctionnement	33 023	33 816	33 596	1,7%	574



Fiscalité constante depuis 2017 !

Le budget 2021 a été élaboré une nouvelle fois sans augmenter les taux. Il convient de noter que ce sont les mêmes depuis 2017.

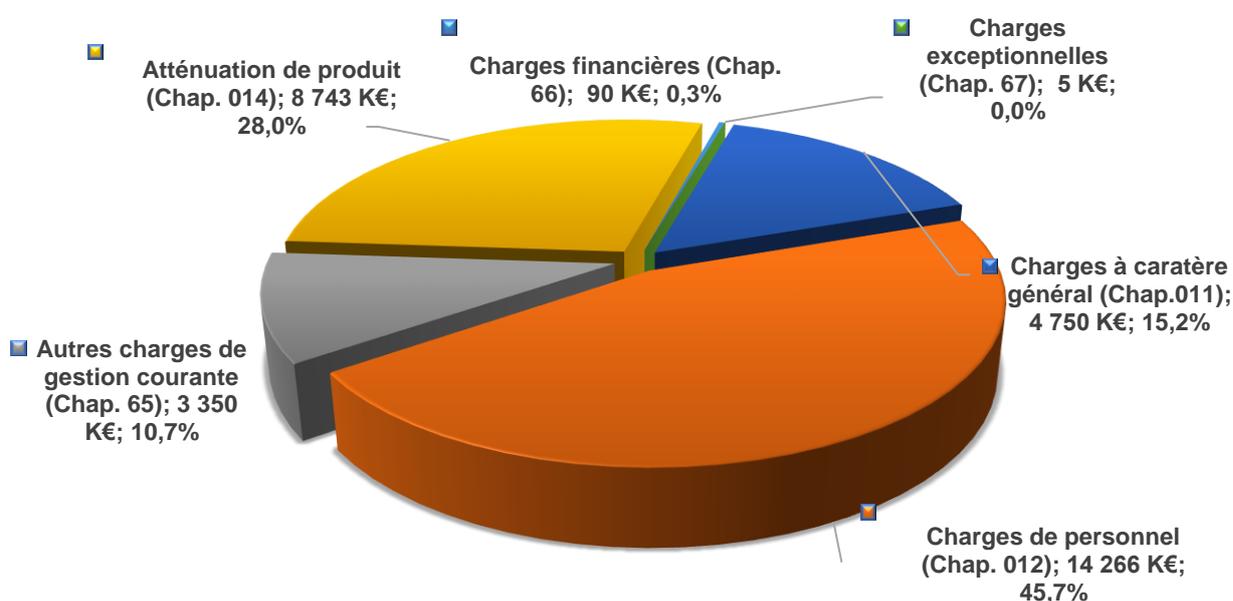
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,05 %
Taxe foncière (bâti)	5,41 %
Taxe foncière (non bâti)	18,86 %

Avec un montant de 17 570 K€ (CA 2021), le produit fiscal représente 52,3 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021. Les réalisations sont supérieures aux prévisions avec un **taux de réalisation de 101 %.**

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement CA 2021 par chapitre

■ Dépenses de fonctionnement (K€)	CA	BUDGET	CA	Evolution
	2020	2 021	2021	CA 2021 /CA 2020
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	4 273	5 547	4 750	11,2%
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	13 409	14 272	14 266	6,4%
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 413	3 525	3 350	-1,8%
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	8 648	8 749	8 743	1,1%
▶ Charges financières (Chap. 66)	103	91	90	-12,5%
▶ Charges exceptionnelles (Chap. 67)	0	11	5	1349,8%
Dépenses de gestion	29 743	32 093	31 110	4,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	29 847	32 195	31 205	4,6%

Distribution des dépenses réelles de fonctionnement CA 2021 par chapitre



Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement hors affectation des résultats 2020 se sont élevées à 4 914 K€. La CCCE a contracté un emprunt de 2 500 K€ en 2021 afin de financer la construction du nouveau gymnase intercommunal d'Erstein. Elle a par ailleurs perçu du FCTVA pour un montant de 655 K€ et des subventions sur projets d'investissement pour un montant de 1 744 K€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 5 419 K€. Le montant du remboursement en capital de la dette a été enregistré pour un montant de 959 K€.

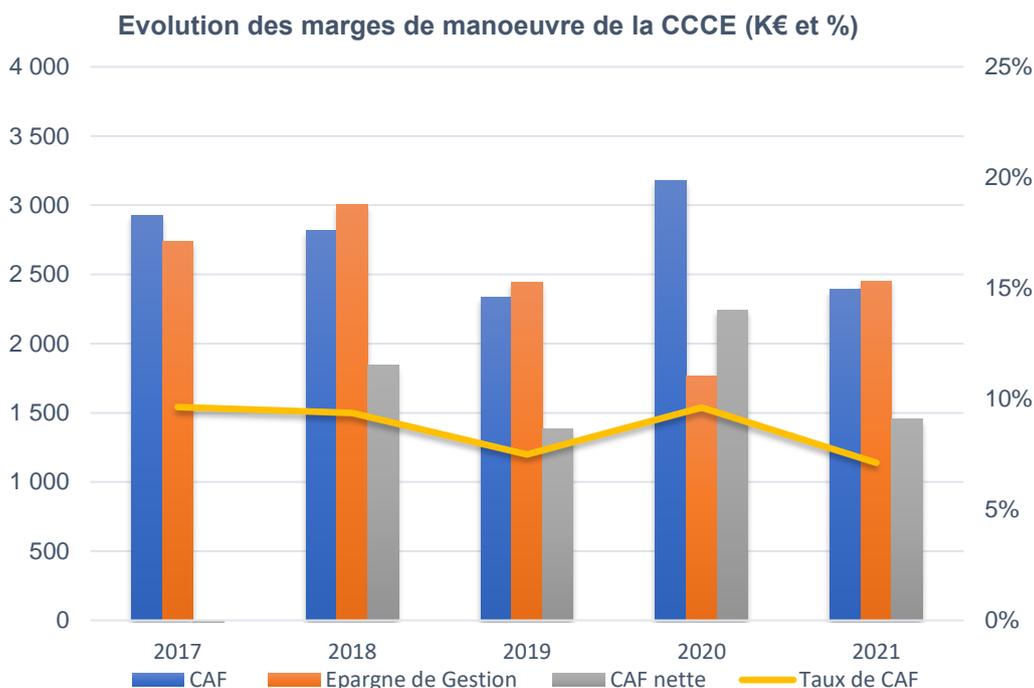
Les dépenses d'équipement se sont élevées quant à elles à 4 441 K€, avec notamment :

- ✓ 2 500 K€ pour la construction du Gymnase Intercommunal à Erstein ;
- ✓ 425 K€ pour le déploiement de la fibre ;
- ✓ 289 K€ pour le périscolaire à Huttenheim ;
- ✓ 173 K€ pour le périscolaire à Limersheim ;
- ✓ 66 K€ pour le périscolaire à Sand ;
- ✓ 148 K€ pour la piscine d'Erstein ;
- ✓ 134 K€ pour les pistes cyclables secteur Rhin ;
- ✓ 40 K€ pour les médiathèques d'Erstein et de Benfeld ;

Malgré l'ensemble de ces réalisations, on constate que le taux d'exécution des dépenses d'équipement s'élève à seulement 36,6 % (12 115 K€ inscrits au budget 2021). Aussi on enregistre un montant élevé de restes à réaliser (5,3 M€), qui sera reporté au budget primitif 2022.

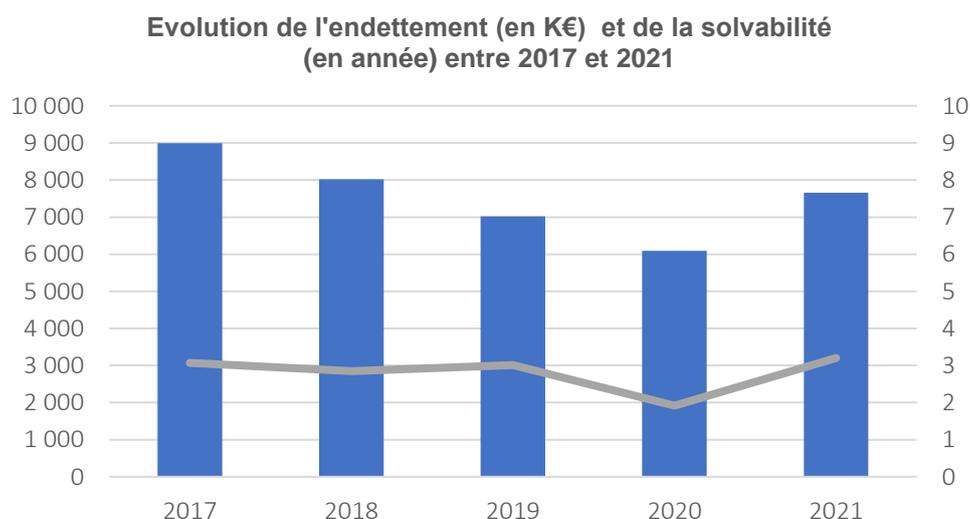
A la fin de l'exercice 2021, la situation financière de la CCCE demeure saine et maîtrisée, avec des niveaux d'épargne et des ratios de solvabilité préservés. Nous constatons notamment une progression plus rapide des recettes courantes (34,5 M€, + 2 M€) par rapport aux dépenses courantes (32,8 M€, + 1,4 M€), conduisant à une évolution positive de l'épargne de gestion (+ 0,6 M€). Cette dernière atteint ainsi 2,5 M€ 2021 contre 1,8 M€ en 2020.

La capacité d'autofinancement (CAF) demeure à un niveau important pour s'établir à 2,4 M€ et représente 7 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle diminue entre 2020 et 2021 (-0,8 M€) en raison de la reprise d'une provision qui avait constitué une recette exceptionnelle de 1,5 M€ en 2020. La CAF nette du remboursement en capital de la dette s'est fixée pour sa part à 1,4 M€ en 2021 (part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après remboursement du capital de la dette).



Au total, 4,4 M€ ont été investis sur le territoire par la CCCE en 2021 sur le seul budget principal (hors budget annexe). On enregistre 5,3 M€ d'investissements inscrits en restes à réaliser en dépenses qui seront donc repris au Budget Primitif 2022 (1,9 M€ en recettes).

Après plusieurs années de baisse, l'endettement a progressé en 2021 (+ 1,6 M€). En effet, la collectivité a remboursé des emprunts pour un montant de 0,9 M€, mais a souscrit dans le même temps un nouvel emprunt de 2,5 M€ essentiellement pour le financement du troisième Gymnase à Erstein. L'endettement par habitant est modéré au 31 décembre 2021 avec un montant de 157 €/hab. La capacité de désendettement¹ se porte à 3,2 ans et témoigne, quant à elle, d'un niveau d'endettement adapté aux capacités financières de la collectivité.



¹ Ratio d'analyse financière qui permet d'apprécier si l'endettement de la Ville est adapté à ses capacités financières. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond au temps (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en y consacrant la totalité de son épargne brute (CAF).

7. Ressources humaines

Les ressources humaines en quelques chiffres :

- **443 agents**, issus de la fusion des trois communautés de communes au 1er janvier 2017 ainsi que de la mutualisation des agents de la Ville d'Erstein. Par la suite, en 2020, une vingtaine d'agents des communes de Herbsheim, Osthouse, Limersheim, Schaeffersheim et Ichtratzheim ont rejoint ce dispositif.
- Les agents sont à **60% intercommunaux**, 40% issus de la ville d'Erstein. 0,5% concerne les dernières communes mutualisées. A noter que l'effectif est composé à **67% de femmes**.
- La moyenne d'âge des agents est de **43 ans**.
- Le budget total de la masse salariale avoisine les **14 millions d'euros**, soit un poids de 44% ce qui au regard des compétences exercées par la communauté de communes se situe au niveau de la moyenne nationale des EPCI de notre taille voire légèrement en-dessous. En effet, les compétences techniques et relatives au périscolaire exigent un effectif important.
- Un taux d'emploi d'**agents en situation de handicap de 2%**.

Le service des ressources humaines est composé d'une Responsable des ressources humaines qui traite en direct les indemnités des élus (3CE, VE et les communes mutualisées) et de six agents qui s'occupent chacune d'un portefeuille ainsi que de missions transversales comme, par exemple, celles qui concernent les arrêts maladie.

En cas de difficultés particulières relevant de son ressort, le service juridique vient en appui. Ce dernier, composé de trois agents dont un responsable, gère toutes les difficultés juridiques mais aussi de la commande publique de la Ville d'Erstein et de la Communauté de Communes. Bien souvent, il dispense des conseils juridiques aux communes membres.

Un service très sollicité en 2021 !

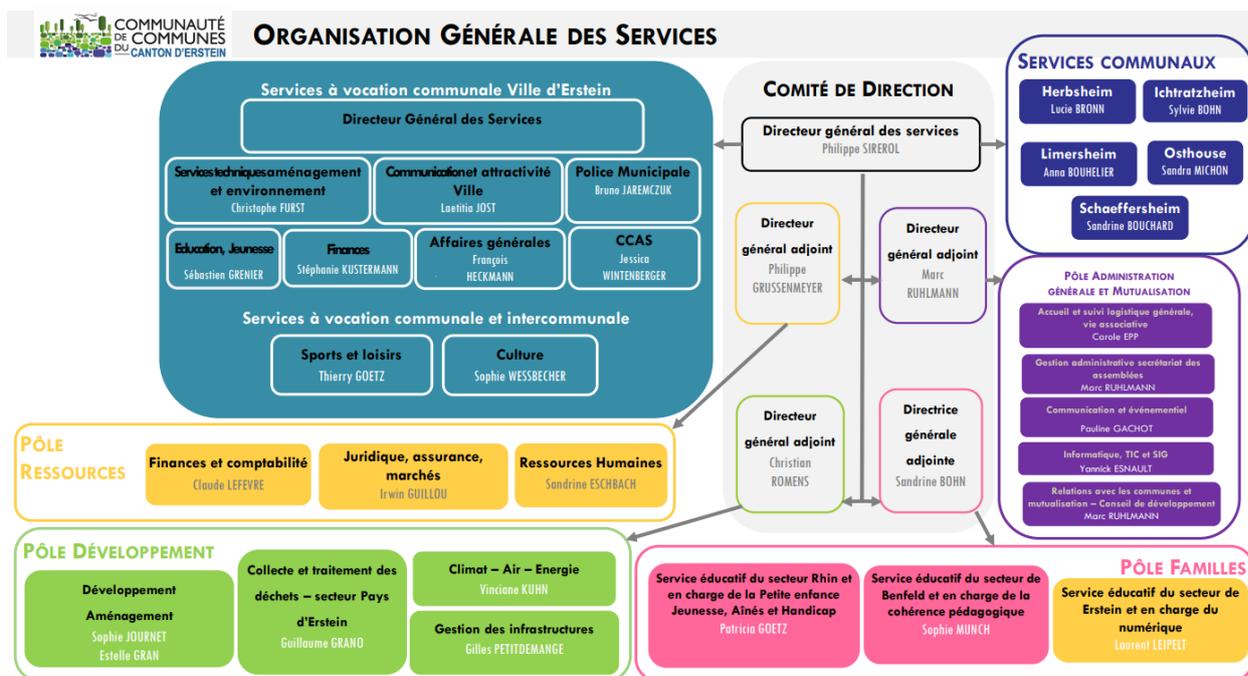
- une réactivité forte pendant la crise sanitaire : mise en place du TTV effective avec mise en œuvre opérationnelle à J+1 pour les agents d'encadrement avec l'appui du service Informatique.
 - une gestion active des RH avec de nombreux tableaux de bord et bientôt un nouveau Système informatique des ressources humaines
 - une communication dynamique avec un magazine interne : le « COMCOMLes & VOUS » et des notes d'information régulières ainsi que des fiches de présentation des nouveaux agents
- n statut unique pour l'ensemble des agents
- un protocole sanitaire avec des autorisations spéciales d'absence (ASA Covid).





Une attention portée à la poursuite du dialogue social

- Des relations permanentes avec les syndicats au travers notamment des réunions de Comité technique et du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mais aussi de réunions trimestrielles.
- Procédure de mise à jour du diagnostic des Risques psychosociaux (RPS) et du document unique d'évaluation des risques (DUER).



A noter que depuis le 15 avril 2021, le Directeur Général des Services remplit ses missions à 100 % sur le périmètre des compétences et services intercommunaux. Il en va de même pour le poste de DGA du Pôle Famille, précédemment mutualisé avec la Ville d'Erstein et exclusivement rattaché à la CCCE à compter du 15 mars 2021.

La volonté de réorganiser les services pour une plus grande efficacité et un meilleur service rendu

Confiée à un cabinet spécialisé, une mission d'audit a été engagée en novembre 2021 afin de définir une nouvelle organisation ayant vocation à s'inscrire dans le cadre, plus large, de l'élaboration d'un **Projet d'Administration**.

Le tableau des effectifs

Grades ou emplois	CATEGORIE	Effectifs budgétaires au 31 12 2021	Effectifs pourvus au 31 12 2021
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des services	A	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHÉS TERR. HORS CLASSE	A	2	2
ATTACHÉ PRINCIPAL	A	5	5
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	13	9
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CL	B	10	7
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CL	B	2	2
RÉDACTEUR	B	5	4
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	15	12
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2ÈME CL	C	9	6
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	14	14
FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1	1
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1	1
INGÉNIEUR	A	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ÈRE CL	B	5	4
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ÈME CL	B	7	6
TECHNICIEN	B	1	1
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	8	7
AGENT DE MAÎTRISE	C	2	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1È CL	C	18	10
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2È CL	C	33	25
ADJOINT TECHNIQUE	C	43	43
FILIERE SOCIALE			
ATSEM PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	C	8	6
ATSEM PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE	C	15	14
FILIERE MÉDICO SOCIALE			
EDUCATEUR JNES ENFANTS 1È CL A	A	1	1
EDUCATEUR JNES ENFANTS 2È CL A	A	3	1
FILIERE SPORTIVE			
EDUCATEUR APS PRINCIP 1ÈRE CL	B	4	3
EDUCATEUR APS PRINCIP 2ÈME CL	B	0	0
EDUCATEUR TERRITORIAL APS	B	6	5
FILIERE CULTURELLE			
BIBLIOTHECAIRE PPAL	A	3	1
BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL	A	1	1
ATTACHÉ CONSERVAT. PATRIMOINE	A	3	2
ASSIST.CONSERVAT.PRINC.1ere CL.	B	1	1
ASSIST.CONSERVAT.PRINC.2ÈME CL.	B	3	2

ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	1
ASSIST ENS ARTIST PRINC 1È CL	B	5	5
ASSIST ENS ARTIST PRINC 2È CL	B	30	26
ASSISTANT ENS ARTISTIQUE	B	1	1
ADJOINT PAT PRINCIPAL 2ÈME CL	C	1	1
ADJOINT PAT PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	5	2
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	4	3
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR PPAL 1E CL	B	0	0
ANIMATEUR	B	9	9
ADJOINT ANIMATION PRINC 1È CL	C	4	3
ADJOINT ANIMATION PRINC 2ÈM CL	C	17	12
ADJOINT D'ANIMATION	C	84	83
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
CHEF SERV PRINC 1ÈRE CL PM	B	1	1
BRIGADIER CHEF PRINC POL MUNIC	C	6	6
GARDIEN-BRIGADIER	C	1	1
APPRENTIS		9	5
PEC		9	9
CONSEILLER INFO ENERGIE		1	0
VACATAIRES		8	6
TOTAUX (hors EF)		440	373

8. Commande publique et service juridique

	Marchés d'un montant supérieur à 25 000 € HT	
	Nombre	
Nature	Ville Erstein	CCCE
TRAVAUX		4
FOURNITURE	2	5
PRESTATIONS SERVICE	1	17
DSP		1
TOTAL	3	27

A noter que le Service Commande publique a également lancé 17 marchés pour des montants en dessous de 25 000 HT (15 marchés pour le CCCE et 2 pour la Ville d'Erstein).

Depuis la fusion, le service juridique a conseillé et appuyé au quotidien élus et services de la Communauté de Communes du canton d'Erstein sur de nombreux questionnements juridiques, que ce soit au moment de sa création, lorsqu'il a fallu mettre en œuvre cette nouvelle entité, résultant de la fusion de trois communautés de communes structurées différemment les unes des autres (élections, compétences, fonctionnement, etc.) et, par la suite, dans l'exercice des compétences dévolues.

Ce soutien s'est développé, notamment dans le cadre du transfert de nouvelles compétences (Enfance-Petite Enfance, Vie Associative, Transport à la Demande, etc.). En sus de ces projets structurants, le service juridique a délivré, au quotidien, des notes, conseils, recommandations en vue d'apporter une expertise juridique dans l'action administrative de la CCCE et ce, pour prévenir toute sanction contentieuse *a posteriori*.

De manière ponctuelle, le conseil juridique a également donné des conseils aux communes membres sur des problématiques juridiques complexes.

La veille juridique permet la rédaction de notes sur les points importants et d'alerter élus et services lorsque des changements sont opérés dans les différents domaines d'action de la collectivité.

En 2021, 31 nouveaux dossiers de sinistres ont été ouverts, 21 pour la Ville d'Erstein et 10 pour la CCCE. Certains restent encore ouverts au 31/12/2021.

Développement

9. Suivi des chantiers – Infrastructures

Ouverture du périscolaire à LIMERSHEIM

Construction accolée à l'école, d'un bâtiment modulaire comprenant un espace animation/restauration, une cuisine et des sanitaires.

- Surface : 66 m²
- Capacité d'accueil : 30 enfants
- Coût des travaux (hors mobilier) : 147.000 € HT
- Ouverture du chantier fin novembre 2020 / fin des travaux mars 2021



Extension du périscolaire à Huttenheim

Extension à l'étage du périscolaire en bâtiment modulaire de Huttenheim comprenant au RDC : une nouvelle entrée avec cage d'escalier et cloisonnement d'un espace bureau ; à l'étage : 2 espaces d'animation, un vestiaire et des sanitaires.

- Surface de l'extension : 194 m² - surface totale après extension : 550 m²
- Capacité d'accueil portée à 120 enfants
- Coût des travaux (hors mobilier) : 256.000 € HT
- Ouverture du chantier avril 2021 / fin des travaux juin 2021





Construction d'un nouveau gymnase à ERSTEIN

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a décidé d'engager la construction d'un nouvel équipement sportif qui permettrait de compléter l'offre en termes de pratiques et de donner davantage de flexibilité pour l'utilisation des différents espaces pendant la semaine. La Ville d'Erstein s'est associée à ce projet, notamment pour la création de deux salles polyvalentes à destination associative.





Le montant total de l'opération s'élève à 6.260.000 € HT (dont 5.300.000 € HT pour la CCCE). L'équipement d'une surface totale de 3 222 m² comprendra une grande salle de sport avec 250 places en tribunes, un espace d'escalade, un dojo et deux salles polyvalentes.

Le chantier qui se situe entre le collège et la rue de Molsheim a démarré début décembre 2020 et s'est poursuivi pendant toute l'année 2021. La mise en service du gymnase est prévue à la Toussaint 2022.

Réhabilitation du moulin en pôle culturel à GERSTHEIM

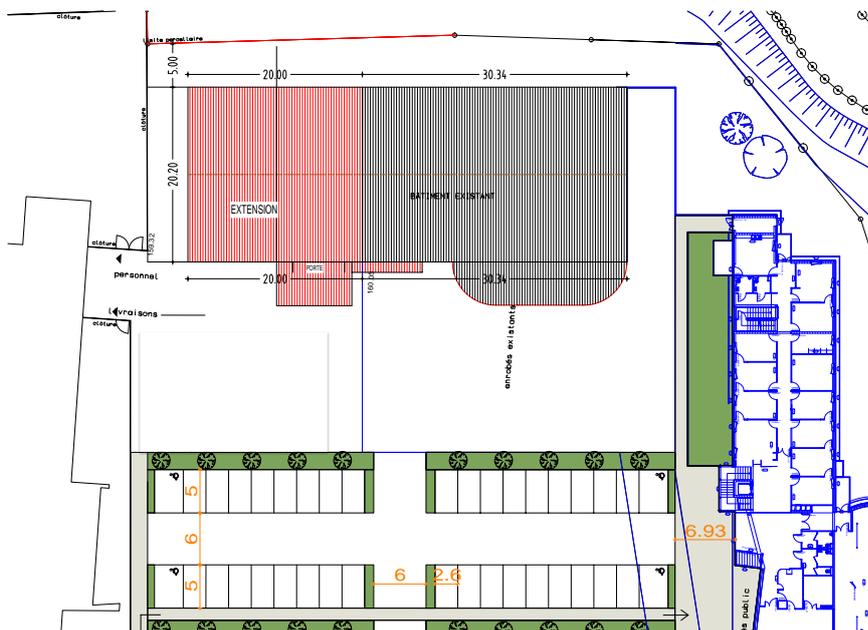
Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien moulin de Gerstheim en médiathèque intercommunale et pôle multilingue, culturel et associatif communal, sous maîtrise d'ouvrage conjointe de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la Commune de Gerstheim. Le RDC et le 1^{er} étage comprendront la médiathèque intercommunale. Les 2^{ème} et 3^{ème} étages comprendront le pôle communal.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées et ont abouti à la validation de l'avant-projet définitif en décembre 2021. Les travaux d'environ 16 mois doivent s'étaler de juin 2022 à début 2024. Le coût des travaux est estimé à 2.119.000 € HT pour la part intercommunale.



Extension de l'atelier intercommunal à BENFELD

Création d'un hall de stockage de 400 m² en extension de l'atelier intercommunal à Benfeld pour le parc de matériel. Finalisation des études de maîtrise d'œuvre et préparation de la phase « documents de consultation des entreprises ». Travaux d'environ 8 mois envisagés courant 2022.



LE PARC DE MATERIEL INTERCOMMUNAL

La CCCE dispose d'un parc de matériel destiné aux communes et associations du territoire. Mis à disposition gratuitement, ce service permet aux communes et aux associations de bénéficier de matériel spécifique sans avoir à en faire l'acquisition.

10. Services techniques - Parc de matériel

Développement du parc de matériel intercommunal et associatif

Pour cette année, le parc de matériel à destination des communes et associations a une nouvelle fois été développé avec des éléments particulièrement sollicités car facilement et rapidement montés : les tonnelles.

A côté des tonnelles, de nouveaux plateaux et éléments ont été acquis pour offrir désormais 85m² de piste de danse et 85m² de podium.

Répondant plus particulièrement aux besoins des communes et du service technique intercommunal, de nouvelles acquisitions viennent compléter l'existant :

- du matériel pour voirie/enrobés : pilonneuse et découpeuse
- du matériel de voirie pour essais de sécurité (chicanes) et/ou balisage de sécurité avec réduction de voie en agglomération (séparateurs de voie + signalisation).

Le parc de matériel a deux vocations principales :

- une vocation associative, festive et événementielle (exemples : chapiteaux, tonnelles, podium, piste de danse, tables et bancs, grilles d'exposition...)
- une vocation technique réservée aux communes (exemples : nacelle, broyeur à végétaux, aspirateur à feuilles, panneaux de signalisation...).

Le parc de matériel de la CCCE c'est

- **900m² de surface couverte possible (chapiteaux et tonnelles) ; 1000 places assises (garnitures bancs et tables) ;**
- **plus de 210m linéaires de barrières de sécurité,**
- **plus de 100m linéaires de grilles d'exposition.**

11. Déchets ménagers



Cette compétence est exercée sur le territoire selon **deux modalités différentes**. Cette situation résulte de choix de gestion antérieurs à la fusion.

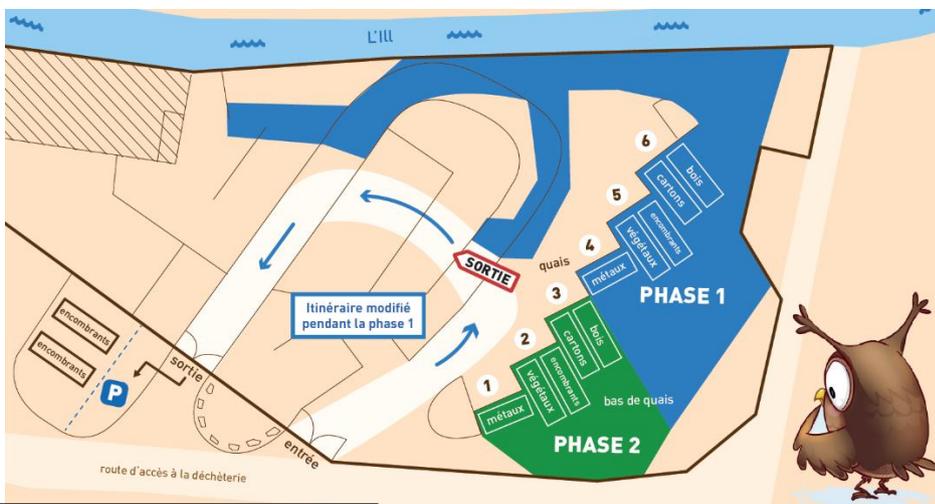
Dans le secteur composé des communes des anciennes intercommunalités de Benfeld et Environs et du Rhin, cette compétence est confiée au SMICTOM d'Alsace centrale.

Dans l'ancien Pays d'Erstein, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés en régie avec, pour certaines missions, le recours à des marchés de prestations de services auprès d'opérateurs privés.

Cf Rapports annuels d'activité du SMICTOM et Pays d'Erstein

S'agissant du service exploité en régie dans le pays d'Erstein, il convient de noter que l'année 2021 a été marquée par

- l'aboutissement de la réflexion portant sur la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en point d'apport volontaire pour début 2022 et la passation du marché correspondant (2nd semestre 2021)
- la poursuite des travaux de réaménagement de la déchèterie d'Erstein (réseaux de collecte des eaux pluviales et réfection des bas de quais) et leur arrêt au début de la phase 2 (15/03/2021) suite au constat d'une usure très précoce de la surface des bas de quai (phase 1) et à l'engagement d'une procédure à ce sujet.



12. Habitat

Une **politique de l'habitat** cohérente à l'échelle intercommunale :
Poursuite de la réflexion engagée pour l'élaboration du Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)

La Communauté de Communes du canton d'Erstein est tenue d'élaborer un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) à l'échelle de son territoire (obligation pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants). Le PLHi est un élément du projet de territoire de la Communauté de Communes et a pour objectif de répondre aux enjeux d'habitat et de logement du territoire.

A partir d'un diagnostic de l'existant, le PLHi définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé. Le PLHi se déclinera par commune, en fonction des besoins et attentes recensés.

Le PLHi est constitué pour 6 ans. Il veille à proposer une répartition diversifiée des logements entre les communes en favorisant la mixité sociale, l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite et l'efficacité énergétique.

Il doit être compatible avec l'ensemble des documents légaux d'aménagement du territoire : SCOTERS, Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, les PLU et cartes communales.

La décision d'engager l'élaboration d'un PLHi a été prise par **délibération du 27 juin 2018**. L'ADEUS du Bas-Rhin a été missionnée à cet effet.

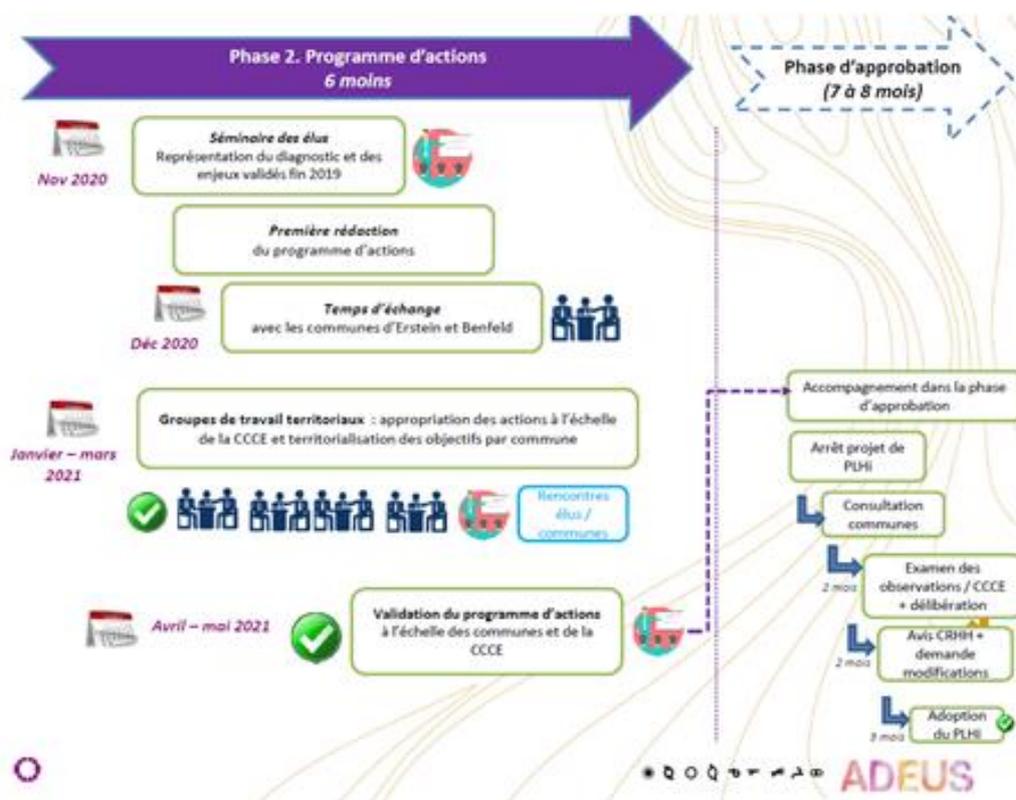
Pour rappel, le diagnostic présenté en Conseil communautaire le **18 décembre 2019** s'articule autour de quatre premiers enjeux majeurs

- o Pérenniser l'attractivité résidentielle permettant d'assurer la résilience à long terme du territoire ;
- o Assurer la solidarité vis-à-vis des habitants en difficulté ;
- o Faire évoluer le parc de logements existants pour préserver le patrimoine et répondre aux besoins en logements ;
- o Assurer un développement de l'habitat respectueux des principes de développement durable.

L'état d'urgence sanitaire, le renouvellement de l'assemblée et la nécessité de permettre à nouveau un partage des informations n'ont guère permis de tenir le planning initialement prévu.



Planning



C'est ainsi que le séminaire des élus programmé en novembre 2020 s'est tenu le 17 mars 2021 en visioconférence.

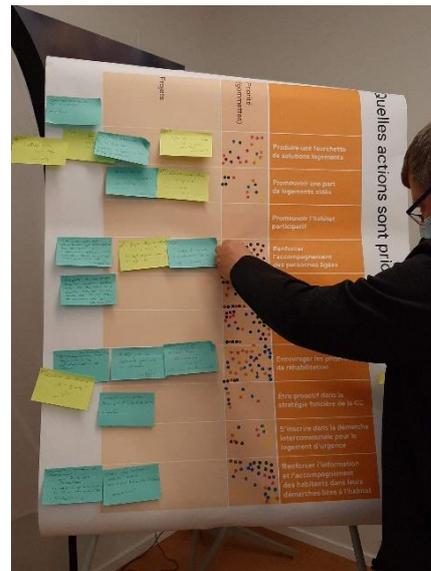
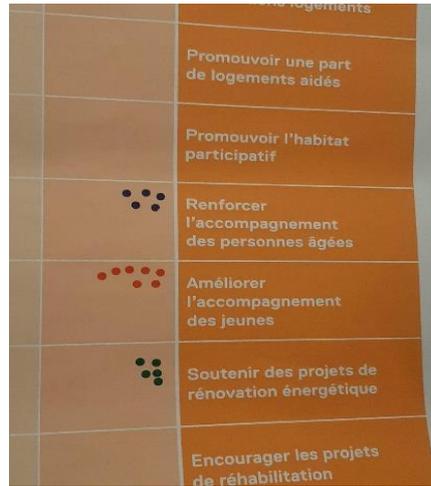
Ce séminaire a permis de mettre en place 3 ateliers phares de la démarche pour faire émerger les premières actions du PLHi :

- Atelier 1 : Promouvoir un développement durable de l'habitat (mobilisation des corps de ferme, constructions neuves, diversification de l'offre...)
- Atelier 2 : Un patrimoine valorisé (résorption de la vacance, rénovation énergétique, préservation de l'identité des villages...)
- Atelier 3 : Un logement pour tous (besoin en logements des personnes âgées, logements pour les jeunes, logements aidés et abordables, formes innovantes pour publics divers...)

Puis un atelier en présentiel s'est déroulé en septembre 2021 en sous-groupes :

- Ville d'Erstein,
- Ville de Benfeld,
- Autres polarités (Boofzheim, Gerstheim, Rhinau, Nordhouse et Huttenheim), Villages principaux (Kertzfeld, Kogenheim, Hindisheim, Matzenheim, Obenheim, Sand, Schaeffersheim, Sermersheim, Westhouse) et
- Autres villages (Bolsenheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse, Rossfeld, Uttenheim, Witternheim)

L'objectif de cet atelier, au travers d'un état des lieux de chaque sous-groupe (population, logements vacants, enjeux identifiés) était de lister les actions prioritaires territorialisables à intégrer dans le futur PLHI.



Fin 2021, le projet arrêté de PLHi a été envoyé aux communes pour première lecture avant la transmission pour avis officiel des communes et du Scoters.

Les principales actions présentées en fin d'années aux communes sont :

- **Orientation 1 : Faire évoluer le parc de logements existants pour préserver le patrimoine et répondre aux besoins en logements**

Fiche action n°1 : Soutenir les projets de rénovation énergétique des logements des habitants

Fiche action n°2 : Encourager les projets de réhabilitation de bâtis et logements vacants et/ ou dégradés participant à la valorisation du patrimoine

- **Orientation 2 : Favoriser un développement de l'habitat respectueux des principes de développement durable**

Fiche action n°3 : Mettre en place une stratégie foncière

- **Orientation 3 : Pérenniser l'attractivité résidentielle permettant d'assurer l'équilibre à long terme du territoire**

Fiche action n°4 : Favoriser le développement d'une offre en logements aidés (logements locatifs sociaux et en accession abordable) plus adaptée aux besoins des ménages

Fiche action n°5 : Encourager le développement des projets d'habitat partagé et/ ou participatif

Fiche action n°6 : Mettre en œuvre une politique locale d'attributions de logements sociaux

- **Orientation 4 : Assurer la réponse aux besoins liés au logement de tous les types de publics spécifiques**

Fiche action n°7 : Renforcer l'accompagnement des personnes âgées dans leurs démarches liées au logement

Fiche-action n°8 : Améliorer l'accompagnement des jeunes dans leurs recherches de logements

Fiche-action n°9 : Anticiper la sédentarisation des gens du voyage et les stationnements illicites

Fiche action n°10 : Avoir une approche intercommunale pour l'hébergement d'urgence

- **Orientation 5 : Garder une veille sur le territoire, initier et conforter les partenariats**

Action n°11 : Renforcer l'information et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches liées à l'habitat

Fiche action n°12 : Mettre en place un dispositif d'observation et de suivi du PLHi

Fiche action n°13 : Organiser la gouvernance et l'animation du PLHi



Dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti.

Par délibération en date du 26 juin 2019, la CCCE a décidé de s'engager, aux côtés du Département du Bas-Rhin, dans le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial et de participer financièrement à ce dispositif en abondant la subvention du Département à hauteur de 32,67 % de celle-ci (règle du taux modulé).

En 2021, 5 dossiers ont été présentés pour une subvention de 20 029 €

(Délibérations du 17 février, 12 mai et 23 juin 2021).

13. Environnement

La transition écologique (espace info-énergie à Erstein, plan climat, étude de potentiel photovoltaïque) pour relever les défis environnementaux

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein

Le service info-énergie du Canton d'Erstein – « Espace France Rénov' »

Le service info-énergie du Canton d'Erstein, dénommé désormais « Espace France Rénov' », est un outil local pour la transition énergétique, présent sur le territoire depuis 2010, initié par la Ville d'Erstein et pris en charge par la Communauté de Communes du Canton depuis le 1^{er} janvier 2018. Son siège est situé dans les locaux des Usines Municipales d'Erstein (UME), à proximité de la Mairie d'Erstein.

Le service info-énergie du Canton d'Erstein réalise une mission de conseil gratuit, objectif et indépendant auprès des particuliers et désormais également des petits tertiaires, sur les thèmes de l'énergie (rénovation énergétique de l'habitat, maîtrise de l'énergie au quotidien, énergies renouvelables). Cette mission de conseil permet d'apporter au consommateur des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet.

Pour cela, le conseiller info-énergie réalise différentes actions à destination des ménages et des petits tertiaires :

- des permanences téléphoniques pour donner des informations techniques, renseigner sur les aides financières et sur la qualification des professionnels,
- des entretiens personnalisés pour accompagner les particuliers et les petits tertiaires à la rénovation énergétique (présentation des solutions possibles, analyse de devis...)
- des actions de sensibilisation vers tous les publics lors de conférences, articles-conseil, visites de sites, tenue de stands sur les marchés ou salons.

L'année 2021 a été marquée par la réforme du mode de financement de ce service au 1^{er} janvier (80 % du financement était apporté jusque-là par l'ADEME et la Région, 10 % par la CCCE et 10 % par la Ville d'Erstein). Suite à l'arrêt du financement direct par l'ADEME et à l'éligibilité des missions des services info-énergie aux Certificats d'Economie d'Energie, le programme "SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" a été mis en œuvre par la Région Grand Est. Dans ce nouveau cadre, la CCCE s'est associée avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale qui porte le service info-énergie à Sélestat. Le souhait a été de coordonner et mutualiser les activités des deux services info-énergie (à Erstein et Sélestat) ainsi que les relations avec les partenaires dans l'accompagnement pour la rénovation énergétique (Région Grand Est, ADEME, OKTAVE, ANAH, CEA...). Cette collaboration a été engagée sur la base des principes suivants :

- convention unique avec la Région qui traitera avec une seule entité, le PETR ;
- maintien des deux services info-énergie à Erstein et Sélestat ;
- chaque entité reste employeuse de son conseiller info-énergie ;
- coordination de l'organisation des accueils physiques et téléphoniques (plages horaires, transferts des demandes en cas d'absence...) ;
- mutualisation de moyens matériels ;
- portage conjoint d'animations ;
- mutualisation de la communication.

Bilan quantitatif 2021 des actes SARE (Erstein et Sélestat) :

	Actes métiers	Valeur CEE de l'acte	Actes	Réalisations	Objectifs /an
Ménages et copro.	Information 1 ^{er} niveau (dont copro)	8 €	A1	886	600
	Conseils personnalisés (dont copro) (max 2/ménages)	50 €	A2	455	300
	Accompagnement des rénovations globales (>35% de gains E) en amont de chantier - MI	200 €	A4	34	24
	Accompagnement des rénovations globales (>35% de gains E) en amont de chantier - copro	4 000 €	A4 copro	0	1
	Accompagnement dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale	1 200 €	A4 bis	2 (par Oktave)	6
	Accompagnement complet en rénovation globale (Maîtrise d'oeuvre)	1 200 €	A5	2	7
Petit Tertiaire Privé	Information 1 ^{er} niveau	16 €	B1	1	10
	Conseils personnalisés	400 €	B2	0	3

Total Annuel	2019	2020	2021	Evolution 2020/21
Nombre de contacts	804	1062	1 380	+ 37 %

Bilan financier 2021 SARE (Erstein et Sélestat) :

BUDGET 2021 - Convention AMI SARE		Révision BUDGET 2021 selon réalisations	
D - Charges personnels	84 000 €	D - Charges personnels (y compris intérim LER/AAE)	80 201.87 €
D - Fonctionnement, communication, animation	3 600 €	D - Fonctionnement, communication, animation	4 384.67 €
		D - Charges connexes	7 716.09 €
Total dépenses 2021	87 600 €	Total dépenses 2021 (incluant 20 % charges connexes)	92 302.63 €
<i>Recettes - Part fixe liée à la population</i>		<i>Recettes - Part fixe liée à la population</i>	
R - Subvention Région GE	10 484 €	R - Subvention Région GE	10 484 €
R - CEE SARE Dynamique rénovation	11 358 €	R - CEE SARE Dynamique rénovation	11 358 €
<i>Recettes - Part variable liée aux actes</i>		<i>Recettes - Part variable liée aux actes</i>	
R - CEE SARE Conseils/ accomp. au résidentiel	26 900 €	R - CEE SARE Conseils/ accomp. au résidentiel	30 119€
R - CEE SARE Conseils au petit tertiaire privé	680 €	R - CEE SARE Conseils au petit tertiaire privé	8 €
Total recettes 2021	49 422 €	Total recettes 2021	58 375 €
Participation territoires au SARE (seuil minimum)	20 654 €	Participation territoires au SARE (seuil minimum)	37 406 €
Reste à charge territoires hors valorisation SARE	17 524 €	Reliquat de budget	5 219 €
Total autofinancement territoires	38 178 €	Total autofinancement territoires révisé	42 626 €

Suite au départ de la conseillère au 30 octobre 2021 et face à la difficulté à procéder rapidement à son remplacement, la CCCE a signé fin 2021 une convention de mission intérimaire avec l'association Lorraine Energies Renouvelables, groupée avec l'association Alsace Alter Energies, pour assurer la continuité du service d'accueil, de renseignement et d'accompagnement.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2017 indique que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants ont l'obligation de réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est concernée par cette disposition.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise de ce plan est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Par délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2018, la procédure d'élaboration du PCAET a été engagée pour le territoire du canton d'Erstein. En décembre 2019, une chargée de mission Climat-Air-Energie a été recrutée par la Communauté de Communes pour poursuivre la réalisation du PCAET et des autres actions liées à cette thématique.



Le diagnostic, premier volet de ce Plan Climat est consultable sur le site internet de la CCCE.

<https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet/646-le-plan-climat-air-energie>

Afin de poursuivre l'élaboration du Plan Climat de la CCCE, la collectivité a recruté un bureau d'études pour l'accompagner dans les différentes phases de construction de cette démarche :

- Elaboration de la stratégie territoriale,
- Co-construction du plan d'actions,
- Réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique,
- Création de supports de communication.

Webinaires de lancement

Avant de débiter la phase d'élaboration de la stratégie territoriale, la CCCE a organisé 4 webinaires les 20 et 21 avril 2021 en tant qu'événement de lancement de la démarche. Ces webinaires ont été animés par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale et étaient à destination du grand public. 4 sujets ont été abordés avec 4 invités différents :

- Les territoires face au dérèglement climatique avec Yves HAUSS, responsable Grand Est de la climatologie chez Météo France Nord Est,
- Investissement citoyen dans les projets d'énergie renouvelable avec Eloi NAVARRO, Président des Centrales Villageoises d'Alsace Centrale,
- Engagement des communes dans la transition énergétique et écologique avec Patrick BARBIER, maire de Muttersholtz,
- Lutte contre le dérèglement climatique par l'eau et le végétal avec Jean-Marc BOUILLON, Président de Takahé Conseil.

Plus d'infos : plan-climat@cc-erstein.fr Inscription préalable ouverte à tous !

www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet

Figure 1 : Flyer de présentation de l'événement de lancement de la démarche du PCAET

Plus d'une centaine de citoyens ont participé à ces webinaires. Les replays sont disponibles sur la page PCAET du site internet de la CCCE.

Le Plan Climat Air Energie Territorial, c'est quoi ?



La Communauté de Communes a conçu, avec le bureau d'études, une vidéo de présentation du PCAET et du dispositif de concertation prévu dans ce cadre. Elle est disponible sur le site internet de la CCCE : <https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet/664-pcaet-kezako>.

La stratégie territoriale

Le reste de l'année 2021 a été essentiellement consacré à l'élaboration de la stratégie avec la définition d'objectifs prévisionnels à horizon 2030, par secteurs d'activités. Ce travail a été réalisé en tenant compte de données techniques, d'indicateurs, de la réglementation en cours et à venir, de dynamiques en cours et de projets à venir, déjà identifiés.

Il est possible de les découvrir, en chiffres, grâce à l'image interactive accessible sur le site internet de la CCCE : <https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet>.



Figure 2 : Visuel présentant les objectifs prévisionnels en 2030, par secteurs d'activités de la stratégie territoriale de la CCCE

	Obj. France	Obj. Région	Obj. CCCE	
	-16%	-25%	-25%	Réduction de la consommation d'énergie finale
	-29%	-43%	-39%	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
	-22%	-22%	-38%	Réduction des émissions d'Oxyde d'Azote (Nox)
	32%	50%	40%	Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique*

* Hors grande hydraulique

Figure 3 : Objectifs prévisionnels du territoire en 2030, par rapport à 2018, tous secteurs d'activités confondus

Les objectifs définis dans la stratégie territoriale sont compatibles avec les objectifs nationaux et/ou régionaux.

Le plan d'actions

Dispositif de concertation

Dans le but de co-construire le plan d'actions du PCAET, la CCCE a souhaité mobiliser toutes les forces vives du territoire : citoyens, associations, collectifs, acteurs économiques, élus, agents.



Participez au Plan Climat de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Face au dérèglement climatique, nous pouvons tous agir, chacun à notre niveau. Nous vous proposons de participer à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en construisant un plan d'actions concret afin de :

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Augmenter la part des énergies renouvelables produites localement ;
- Préserver notre qualité de vie et notre environnement (biodiversité, ressources en eau...);
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter notre territoire aux effets du dérèglement climatique.

Plus d'informations sur le Plan Climat de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein : <https://www.cc-erstein.fr/environnement-bat-et-deplacements/le-pcaet>

Vous souhaitez échanger directement avec nous ? Écrivez-nous à : plan-climat@cc-erstein.fr

A cet effet, une consultation citoyenne a été lancée au travers d'un questionnaire qui était disponible en ligne pendant plusieurs mois et dont les objectifs étaient de :

- Faire émerger des idées d'actions pour le territoire,
- Identifier des actions en cours et des acteurs engagés,
- Identifier les besoins.

Une synthèse de cette consultation sera mise en ligne prochainement.

Des rencontres avec les associations et entreprises de plus de 40 salariés ont également été organisées à l'automne 2021. Ces acteurs avaient également la possibilité, tout comme les citoyens, de répondre au formulaire de concertation en ligne.

Ateliers de co-construction

Des ateliers ont été organisés en décembre 2021 avec le Conseil de Développement ainsi que la Commission Mobilité & Energies afin de faire émerger des pistes d'actions. 3 thématiques ont ainsi été abordées sur la base de « cartes mentales » :

- Sobriété énergétique,
- Partenariats avec les acteurs économiques,
- Préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.



Figure 4 : Exemple de carte mentale

Ce travail de co-construction du plan d'actions du PCAET sera poursuivi en 2022.

Etude de potentiel de développement du solaire photovoltaïque

Afin de dynamiser le secteur de la production d'énergie solaire photovoltaïque sur son territoire (hors habitations et surfaces agricoles), la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a souhaité se doter d'un outil d'aide à la décision des potentiels porteurs de projet.

L'objectif de cet outil est de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des sites les plus pertinents pour accueillir des installations photovoltaïques, et d'identifier ceux pour lesquels le potentiel de réduction est conséquent avec les contraintes techniques, financières, environnementales, et réglementaires les moins fortes.

Un bureau d'études accompagne la collectivité dans cette mission qui s'articule en 2 phases :

- Une première phase qui consiste à identifier l'ensemble du potentiel par typologie de site (toitures, parkings, sites au sol), à hiérarchiser ces sites et les prioriser ;
- Une deuxième phase, prévue pour 2022, qui consiste à réaliser des études de faisabilité pour les sites qui auront été retenus par les porteurs de projet.

Au total, ce sont près de 900 toitures (privés et publiques) qui ont été identifiées comme ayant un potentiel intéressant avec de faibles contraintes.

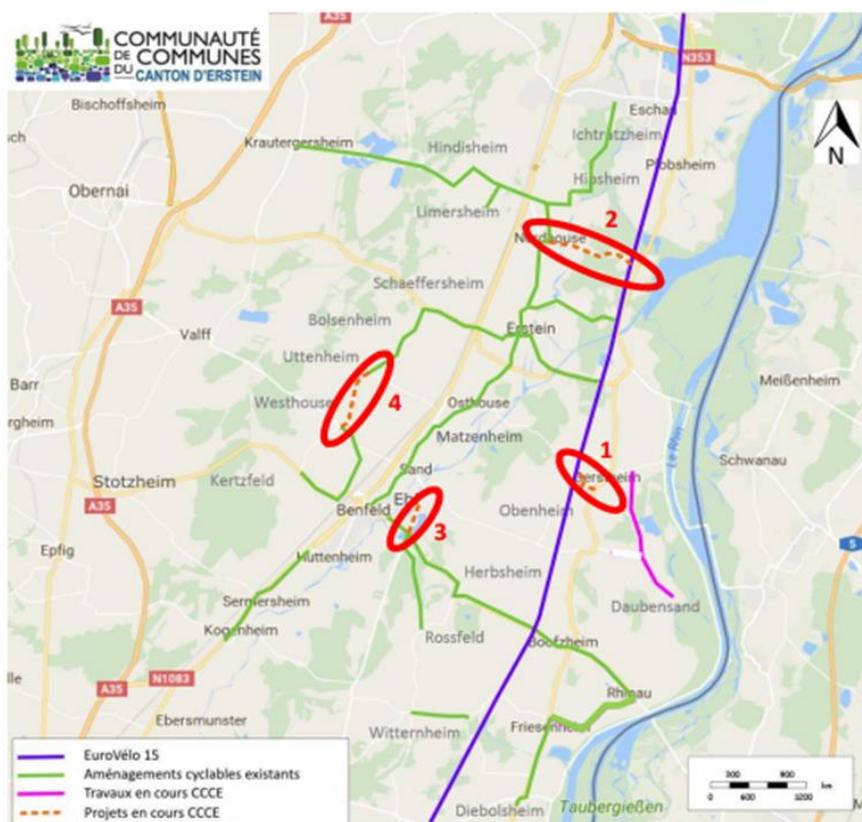
La première étape du travail d'analyse a permis de sélectionner 28 sites publics pour lesquels des visites ont été réalisées afin de confirmer ou non la possibilité d'installer une centrale photovoltaïque. Sur ces 28 sites, 6 ne sont pas propices à l'installation de panneaux photovoltaïques. L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de ce travail d'analyse et aux premières études de faisabilité.

14. Mobilités

Le renforcement du maillage en aménagements cyclables

Les aménagements cyclables sont des équipements qui concourent à l'attractivité du territoire et au bien-être de ses habitants. Voici un zoom sur les interventions de la communauté de communes en la matière.

Qu'ils soient empruntés pour le tourisme, les loisirs ou pour des déplacements utilitaires, les aménagements cyclables constituent un atout essentiel pour sécuriser les déplacements entre les communes et offrir une alternative aux déplacements motorisés. Actuellement, plus de 35 km d'aménagements cyclables maillent le territoire.



Ces aménagements peuvent avoir des typologies différentes en fonction du contexte de leur implantation : piste en site propre, chemin partagé, bande cyclable. En rouge, les quatre tronçons prévus dans la programmation 2020-2026 (voir page suivante).

Dans le prolongement de l'aménagement reliant Diebolsheim à Friesenheim (1,3 km) aménagé fin 2018, la liaison Friesenheim - Rhinau a été achevée en 2020, avec notamment la pose d'une passerelle.

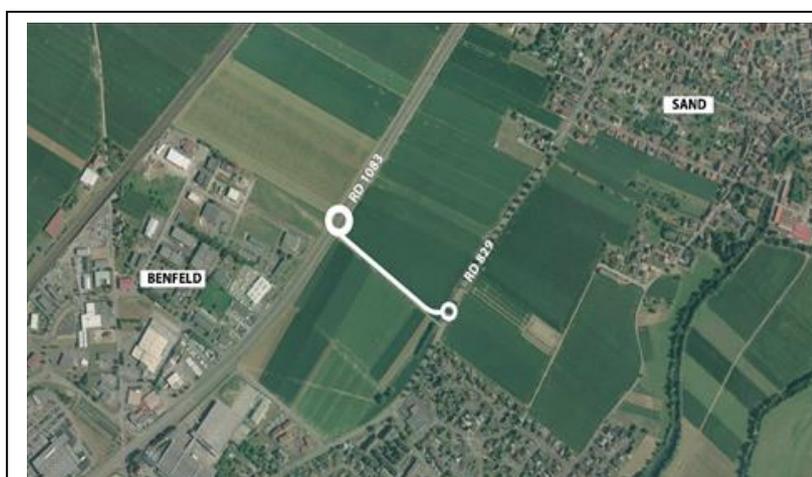
Dans le même temps, des acquisitions foncières se poursuivent afin de pouvoir engager les travaux sur la partie Gerstheim - Obenheim - Daubensand. Toutefois, celles-ci n'ont pu être effectuées de manière complète sur tout le tronçon en 2021.

En outre, les études ont été menées en vue de la réalisation des tronçons inscrits au schéma directeur d'aménagement cyclables pour le territoire du Canton d'Erstein (approuvé en 2020) à savoir :

		Coût prévisionnel HT	Subv. Département
Ehl – Benfeld	800 mL	287 245 €	86 173 €
Westhouse – Uttenheim	900 mL	333 960 €	100 188 €
Nordhouse – canal EV15	1,9 km	503 490 €	100 698 €
Gerstheim – canal EV15	1,2 km	288 595 €	57 719 €
		1 413 290 €	344 778 €

Le giratoire RD 1083 et la liaison RD 829

Il s'agit de permettre un accès direct à partir de la RD 1083 à la zone d'activité des Nations de Benfeld-Sand qui va s'étendre prochainement de 80 hectares sur la commune de Sand.



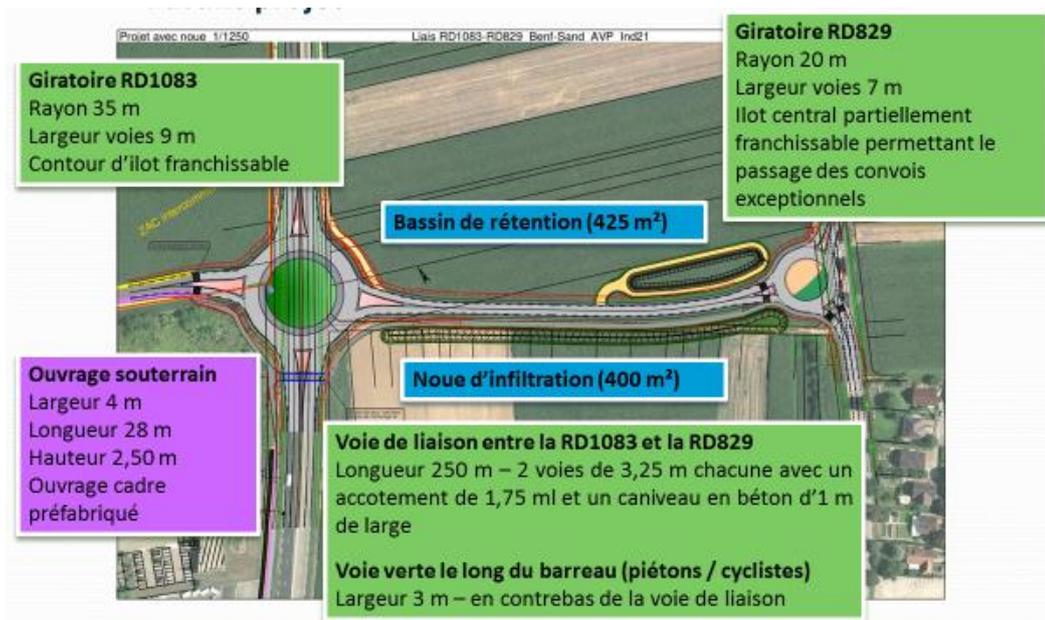
Aménagement d'un giratoire sur la RD1083, d'un giratoire sur la RD829 et d'un barreau de liaison.

Une voie verte et un cheminement piéton sont associés au projet, ainsi qu'un ouvrage souterrain pour le franchissement de la RD1083.

Situé à la limite des bans de Sand et de Benfeld, ce giratoire va aussi permettre de relier la RD1083 à la RD 829 entre les deux communes, par la création d'un nouveau barreau routier et un giratoire. Il délestera la circulation dans le centre-ville de Benfeld et facilitera un accès plus rapide à la 4 voies. Il permettra en outre de répondre aux besoins de développement des entreprises dans ce secteur, y compris de la SOCOMEC qui projette encore un développement au niveau de l'extension de la zone d'activité créée par la commune de Benfeld dans son PLU.

Le coût global est estimé à 2 millions d'euros HT pour la création à la fois du giratoire et du barreau. La Communauté de Communes prend à son compte 80 % du coût des travaux, le Département en assurant 20 % ainsi que la maîtrise d'œuvre du chantier.

L'année 2021 a permis de compléter les acquisitions foncières déjà engagées. Toutefois, au vu des échanges avec les propriétaires fonciers il est apparu que toutes les parcelles ne pourront être acquises par voie amiable. C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a décidé de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique permettant, si nécessaire de recourir à des expropriations afin de permettre la réalisation de ce projet.



L'ensemble de l'aménagement sera mis en œuvre progressivement dès complète maîtrise foncière des parcelles nécessaires à l'opération.

Le transport à la demande

LES PRINCIPALES CONDITIONS ET MODALITÉS DU SERVICE depuis le 1^{er} août 2018 :
L'utilisateur est un habitant de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Deux catégories de situations possibles pour accéder au service :

- Personnes de plus de 60 ans
- Personnes de moins de 60 ans sous conditions :
 - les personnes à mobilité réduite ;
 - les demandeurs d'emplois ;
 - les personnes bénéficiant des minimas sociaux.

Inscription obligatoire.

Le nombre de trajets est limité à 3 par jour.

Déplacements exclus :

- trajets hors périmètre d'action
- trajets professionnels
- trajets scolaires ou périscolaire
- trajets sanitaires pris en charge totalement ou partiellement par tout autre organisme.

Ce service fonctionne du lundi au samedi, de 8 à 18 heures. Réservation obligatoire a minima la veille avant 17h30. Il fonctionne en continu tout au long de l'année (périodes de vacances scolaires incluses) sauf les dimanches et jours fériés.

Le tarif d'un trajet pour l'utilisateur est fixé à 3 € par personne. Il s'agit d'un prix unique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Ce service connaît une progression continue avec une augmentation annuelle de l'ordre d'une centaine d'inscriptions par an. Ce sont un peu plus de 600 personnes qui recourent à ce service.

- > Coût annuel (2021) : env. 56 300 € pour une moyenne de 3 500 courses
- > Subvention Région Grand Est : env. 17 000 €





La ligne de bus transfrontalière Erstein-Lahr

La ligne de Bus qui dessert Erstein, Gerstheim et de nombreuses entreprises du secteur de Lahr est en fonction depuis le 1^{er} avril 2017. Initialement cofinancé par l'Eurodistrict, le Conseil Départemental et la CCCE, ce service est organisé par le Région Grand Est depuis septembre 2020.

Si la vocation première reste bien de

favoriser l'accès à l'emploi par la mobilité des travailleurs transfrontaliers, il n'en est pas accessible à tous les habitants du secteur.

Ligne pérenne, régulière et ouverte à tous, elle propose 6 allers-retours / jour. L'Eurodistrict s'occupe de la communication, le Land du Bade-Würtemberg, la Région, le Département et la CCCE sont également partenaires et cofinanceurs.

Parcs de stationnement des gares

Sous convention avec la Région Grand Est, Autorité Organisatrice des Transports, la CCCE assure la gestion des parkings des gares d'Erstein et de Limersheim.

Toutes charges de fonctionnement confondues, la gestion de ces espaces intermodaux représente un coût annuel de 35 000 €/an pour la Communauté de Communes.



Répondre aux défis de la mobilité de demain

Lancée fin 2019, l'étude d'opportunités de développement de services de mobilités partagées a été réalisée tout au long de l'année 2020. Conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire le 30 mars 2021 et celles concordantes des conseils municipaux, la CCCE est reconnue en qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités locales (AOML) depuis juillet 2021. Elle poursuit sa réflexion autour des cinq objectifs identifiés :

- le maintien de la population et de l'activité sur le territoire en permettant l'accès facilité à l'emploi, aux commerces, aux services, aux soins, etc. ;
- le développement de l'attractivité du territoire, tant résidentielle, qu'économique, que touristique ;
- la transition énergétique pour la réduction de l'empreinte carbone et la diminution des émissions de particules nocives pour la santé ;
- la réponse à des besoins de transports locaux (accès aux gares et aux pôles multimodaux, accès aux zones d'activités, déplacements « est-ouest » etc.) ;
- la continuité de services et la coordination avec les autres AOM voisines.

15. Commerce et artisanat : la poursuite des actions en faveur de l'animation économique et de l'investissement des entreprises



L'animation économique du territoire

Depuis 2017, la La Communauté de Communes participe aux **Trophées de l'Accueil** initiés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole. Elle soutient les commerçants participant à l'opération dans la limite du budget alloué chaque année (la moitié du coût pour une vingtaine de participants environ). Il s'agit d'une démarche

d'amélioration initiée par la CCI : c'est un outil d'évaluation pour mesurer et améliorer la qualité de l'accueil et du service client (client mystère) et qui apporte un regard extérieur sur l'entreprise.

L'UCAB, Union des Commerçants et Artisans de Benfeld s'est vue allouer une subvention de 2 000 euros pour un action publicitaire de promotion de ses adhérents.

L'accompagnement de la fête des marchés pour les localités de moins de 5 000 habitants a été reconduit en 2021 sur les communes de Gerstheim, Hipsheim et Schaeffersheim.

A noter que dès le lancement, en 2020, du **dispositif Résistance** à l'initiative de la Région Grand Est, la CCCE a décidé de s'engager dans cette politique de soutien à destination des acteurs économiques dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire. Ce dispositif a été clôturé en juin 2021.

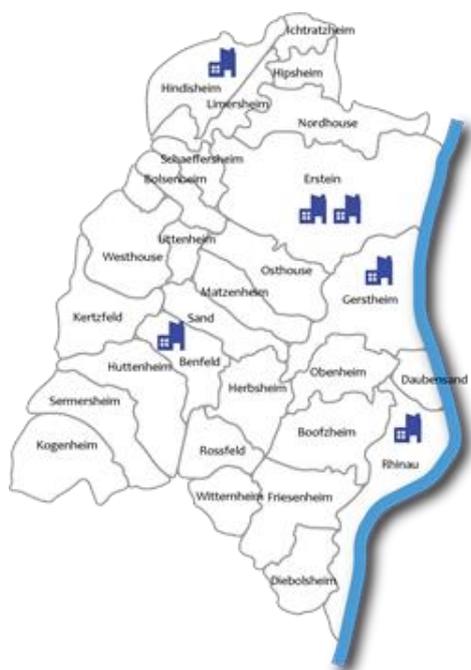


Pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, 15 entreprises se sont vues attribuées un fonds résistance pour un montant total de 231 859 euros.



16. Zones d'activités

Une compétence obligatoire avec le passage en intercommunalité de la gestion des zones d'activités en cours de commercialisation



Depuis 2017, la CCCE compte six zones à vocation économique :

- Zone artisanale Krafft à ERSTEIN
- Zone artisanale le Ried à GERSTHEIM
- Zone artisanale Kaltau à HINDISHEIM
- Zone artisanale Gaenshecklen à RHINAU
- Parc d'activités des Nations (PAN) à Benfeld,
- Parc d'activités du pays d'Erstein (PAPE) à Erstein

Par leur situation géographique et leurs spécificités, ces six zones répondent au mieux, pour les unes, à de l'artisanat et pour les autres, au secteur tertiaire, industriel ou commercial.

Cette richesse et cette diversité de zones permettent l'implantation de tous types d'entreprises et répondent à des besoins fonciers de développement des entreprises locales. Les surfaces cessibles (un total de 34 ha toutes zones confondues) varient de 20 ares à plusieurs hectares pour des tarifs pouvant évoluer entre 20 et 65 € HT en fonction du coût réel des travaux d'aménagements nécessaires.

Pour chacune de ces zones, un budget annexe avait été créé. Toutefois, au 1er janvier 2021, l'ensemble a été fusionné en un seul budget annexe ZONES D'ACTIVITES, avec comme objectif de préserver l'historique et l'évolution budgétaires de chaque site grâce à la comptabilité analytique.

A noter que 2021 a été également l'année de lancement du schéma directeur des zones d'activités économiques qui s'achèvera en 2022. Une convention de mission d'assistance a été signée avec l'ATIP à cet effet.

Douze autorisations de vente ont été délibérées en 2021 par le Conseil Communautaire. Toutes n'ont pas encore été finalisées par la signature d'un acte (4 actes signés dans l'année).

		Montant HT
24/03/2021	PAN Benfeld/Sand – T4 – Vente SCI DYNAMICS (société SY TP)	104 000 €
07/04/2021	Parc d'Activité des Nations BENFELD/SAND - Tranche 4 - Vente CCCE - CLC Alsace	975 000 €
07/04/2021	Parc d'Activité du Pays d'Erstein - Tranche 1 - Vente CCCE / GT IMMO - Lot n°14B	141 400 €
12/05/2021	PAPE Tranche 1 - Lot 25A - Vente RE MATCH	1 720 000 €
23/06/2021	ZAE - PAN BENFELD / SAND - T4 - Vente CCCE / CUISINEST	396 500 €
23/06/2021	ZAE - GERSTHEIM - Vente CCCE / ALSABAIL (BAUMERT PLATRERIE)	45 000 €
23/06/2021	ZAE - PAPE - T2 - Vente CCCE / HYMA - Lot n°27A	101 265 €
15/09/2021	ZAE - PAPE : Vente CCCE / BPCE LEASE IMMO (OPTIFEN)	120 658 €
13/10/2021	v ZAE - PAPE ente KRAFTWERK	1 285 131 €
13/10/2021	ZAE - PAPE vente ARTEMIS	270 685 €
13/10/2021	PAN Benfeld/Sand - vente ESR	1 €
15/12/2021	PAPE Erstein – Vente GLASSDEBOURG (lot 15C)	90 257 €
TOTAL 2021		5 249 897 €

17. Tourisme

- **Subvention à l'Office de Tourisme du Grand Ried :**

L'Office de Tourisme du Grand Ried valorise le développement touristique du territoire : cela concerne aussi bien l'accueil des touristes, l'organisation d'animations et visites diverses que la relation avec les hébergeurs. Environ 18 000 visiteurs se présentent, chaque année, à l'un ou l'autre comptoir de l'Office du Tourisme du Grand Ried.

Subvention 2021 : 344 835 € (délibération 2020-124 du 16/12/2020)

- **Perception de la taxe de séjour**

En 2019 : 120 000 €

En 2020 : 92 000 €

En 2021 : 64 000 €

Comme en 2020, le produit de la taxe de séjour a été fortement impacté par la crise sanitaire.

- **Projets tourisme engagés sur la période :**

- Le jalonnement de la Boucle Locale BL 463 Plans d'eau et Matelotes de 39,3 km, passant par Witternheim, Herbsheim, Benfeld, Huttenheim, Sermersheim, Kogenheim, Ebersmunster, Hilsenheim et Bindernheim, s'est concrétisé en 2021.

- La mise à jour des panneaux d'interprétation sur les réserves naturelles et lieux stratégiques du territoire



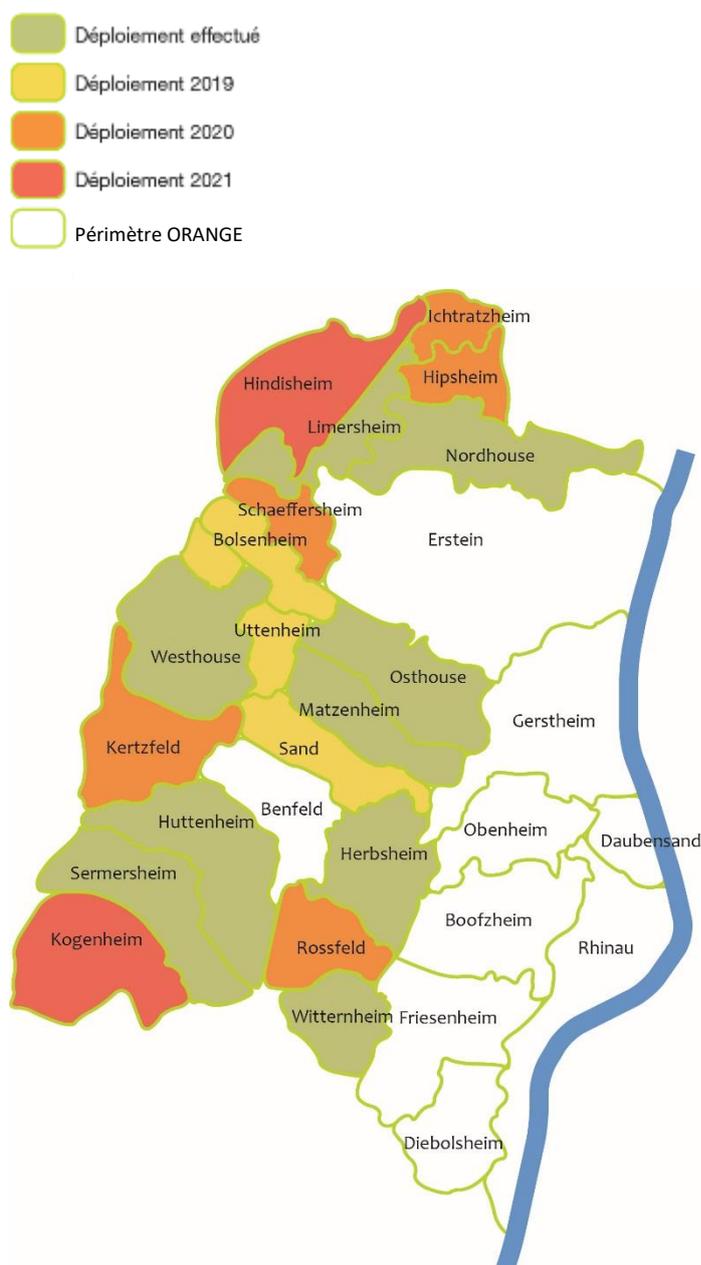
Le projet concernant les panneaux d'interprétation se déroule sur 3 tranches. Le démarrage a eu lieu en 2019/2020 avec une quinzaine de panneaux rénovés.

Le travail engagé s'est poursuivi en 2021 sur la 2^{ème} tranche d'opération sur les communes de Boofzheim, Huttenheim, Benfeld, Sermersheim, Rossfeld (travail sur les maquettes des panneaux).

Ces panneaux seront installés en 2022.



18. La poursuite du programme public ROSACE et le déploiement sur fonds privé d'un réseau sur les secteurs initialement portés en zone conditionnelle.



La couverture du territoire en Très Haut Débit devrait être totalement assurée d'ici fin 2022 sur les deux périmètres (réseau public ROSACE et réseau privé ORANGE).

D'une part, le programme ROSACE -qui inclut toutes les communes jusqu'alors sans réseau câblé- s'est poursuivi selon l'échéancier initialement arrêté. (voir carte ci-contre).

Exceptée une partie de la commune de Huttenheim, le programme ROSACE a été totalement achevé au 1^{er} semestre 2021. Ce dernier secteur a été lui aussi ouvert à la commercialisation début 2022, parachevant ainsi la totalité de l'opération telle qu'initialement prévue concernant les zones prioritaires.

D'autre part, un contrat signé le **19 novembre 2019** avec ORANGE (et cosigné par la Région Grand Est et l'Etat) prévoyait, d'ici à **fin 2021**, le déploiement sur fonds privé d'un réseau de fibre optique dans les communes bénéficiant jusqu'alors d'un réseau câblé exploité par SFR-NUMERICABLE.

L'avancée du programme a été affectée par les périodes de confinement successives.

Néanmoins en fin d'année 2021, ont été lancées les premières mises en commercialisation des accès au réseau de fibre optique ORANGE, ouvert à différents fournisseurs d'accès.

Services à la population – Familles, culture et sport

19. Petite-enfance, enfance, jeunesse et aînés

Chiffres clés - Services aux Familles

- **2 Guichets uniques** : à Erstein et Benfeld
- **Multi-accueil** : nombre de dossiers acceptés : 139/196 réceptionnés
- **Fréquentation périscolaire 2020/2021** : 2 600 familles inscrites/2 315 enfants
- **BP 2021 Fonctionnement** :
 - Dépenses : 2 864 179 euros
 - Recettes : 3 687 161 euros
 - Effectifs présents en 2021 : environ 225 agents
- **Dotations informatiques 2021** : 29 736 euros

PETITE ENFANCE

4 **multi-accueils** : 215 places
2 **micro-crèches** : 20 places
3 **relais petite enfance (RPE)**
1 maison d'assistantes maternelles (**MAM**)
340 **assistants maternels** en activité

ENFANCE

18 **restaurants scolaires** maternels et élémentaires
25 **accueils périscolaires** maternels et élémentaires
8 **accueils périscolaires** du mercredi
6 **ALSH** durant les vacances

JEUNESSE

3 **structures** d'accueil jeunes
Point Accueil et Ecoute Jeunes (**PAEJ**) à Benfeld, Erstein, Gerstheim et Rhinau
Educateur de prévention – secteur Erstein

HANDICAP

30 **enfants porteurs de handicap accueillis** dans nos structures
5 **Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)** depuis le 1er janvier 2022

AÎNÉS

16,95% d'**aînés** sur le territoire (plus de 65 ans)

1. L'adaptation des services face à la crise sanitaire de la covid-19

Les Relais d'Assistantes Maternelles (MAM) devenus Relais Petite Enfance (RPE) suite à la nouvelle réforme des modes d'accueil adoptée par le Conseil des Ministres le 19 mai 2021, ont dû s'adapter à la situation sanitaire en proposant des animations virtuelles à destination des Assistantes Maternelles (AMAT) ainsi que des réunions en soirée en visioconférence. L'ensemble des équipes travaille au quotidien afin de maintenir le lien avec les AMATS et les familles. Les permanences d'accueil durant le confinement sont maintenues dans le **respect du protocole sanitaire**.

Les **structures d'accueil Petite Enfance** ont été contraintes de fermer.

Du côté des périscolaires, les équipes éducatives se sont adaptées et ont mis en place un accueil de qualité malgré les protocoles drastiques imposés par la crise sanitaire. Les repas sont échelonnés dans le temps sur le service du midi et des activités en petits groupes et par classe sont proposées avec des roulements journaliers.

Pour les accueils du mercredi, les équipes ont également adapté les activités suivant les nouveaux protocoles sanitaires et organisé les salles avec des fléchages pour permettre à tous d'avoir un espace dédié et ainsi respecter la distanciation.

Le brassage de l'ensemble des enfants du territoire ne permettant pas de maintenir les protocoles sanitaires en vigueur pour limiter la propagation de la Covid 19, **les ALSH** des vacances de fin d'année civile, normalement centralisés sur Benfeld et Erstein, n'ont pas été organisés.

Les animateurs de **l'Espace Jeunes d'Erstein**, par le développement de projets virtuels, ont mis tout en œuvre pour garder un lien avec les adolescents du territoire. Les jeunes se sont vus proposer des challenges, pour la plupart, photographiques et ont été invités à des rencontres en visioconférence pour échanger. Les animateurs ont également sollicité les jeunes à participer à diverses actions de solidarité.



Les cycles de formation destinés **aux aînés** en partenariat avec AGIR ABCD et Atout Age ont dû être suspendus ainsi que les séances de cinéma mensuelles.

Mise en place des accueils prioritaires :

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 31 mars 2021 et afin de freiner la propagation du virus, les périscolaires ont été contraints de fermer à compter du lundi 6 au lundi 26 avril 2021. Un service de garde a été mis en place par la CCCE afin que les professionnels du secteur sanitaire et médico-social puissent faire garder leurs enfants et continuer à assurer leur mission.

Pour répondre aux demandes d'accueil prioritaires, le Pôle Familles de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, a assuré l'ouverture de 3 sites : le périscolaire du Mittelholz d'Erstein, le périscolaire de Benfeld centre et le périscolaire de Rhinau, qui ont respectivement accueilli 41, 35 et 12 enfants, soit 88 au total. L'ensemble des équipes a été mobilisé durant cette période.

2. Les changements de fonctionnement

Périscolaire et ALSH – évolution de la grille tarifaire

Par souci d'homogénéité des tarifs sur le territoire, une revalorisation de la grille tarifaire a été effectuée sur les prestations périscolaires, mais également pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Cette harmonisation des tarifs comprend le rajout de deux forfaits, à savoir, celui pour une inscription de 2 jours minimum auquel cas une majoration de 30 % est appliquée, et celui pour une inscription à la semaine avec une minoration de 15% ont été adoptées par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour une mise en œuvre à l'été 2021.

Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale remplace à compter du 1^{er} janvier 2021 le Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance.

Dans le cadre de la définition des axes d'orientation à inscrire dans le contrat, la Collectivité a rencontré fin décembre 2020 la Caisse d'Allocations Familiales, notre partenaire financier.

L'année 2021 est une année de transition dédiée à la préparation des contours de la CTG avec la CAF :

- Préparation et amorce du contrat
- Nouvelle dynamique : la réflexion globale territoriale donnera lieu à la signature d'une convention d'objectifs et de financements.

C'est pourquoi et afin de pouvoir bénéficier d'acompte au cours de l'année, la collectivité a adressé début janvier 2021 un courrier sollicitant un soutien exceptionnel.

Lors de l'échange du 15 février 2021, notre partenaire nous a informés que la collectivité signera une Convention Territoriale Globale « amorce ».

Elle comportera deux objectifs principaux à atteindre au cours de l'année 2021 :

- Réalisation du diagnostic du territoire,
- Animation de la vie sociale : réflexion sur le territoire

Notre partenaire transmettra fin mars le projet de convention qui sera soumis au Conseil de Communauté du mois d'avril 2021 et en parallèle au sein de la Commission Sociale de la CAF.

A l'issue, la collectivité pourra bénéficier d'un versement d'un bonus territoire au titre de l'année 2021.

Les délégations de service public

La délégation de service public du multi-accueil à Benfeld étant arrivée à échéance le 3 mai 2020, la gestion de la structure a depuis été confiée à l'AGF et ce jusqu'au 3 mai 2025.

Une délégation de service public a été confiée à la FDMJC pour les services Animation Jeunesse du Rhin et de Benfeld, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026 soit une durée de 5 ans, succédant à la convention de gestion arrivée à échéance le 31 août 2021.

3. Les projets 2021

Ouverture d'une nouvelle cantine scolaire à Limersheim

Le 6 février 2021, un nouvel espace de restauration composé de modulaire a ouvert ses portes aux élèves des écoles élémentaires de Limersheim et de Hindisheim. Il offre une capacité de 40 places à midi et permet de désengorger le périscolaire de Saint-Ludan à Hipsheim qui concentre les élèves demi-pensionnaires d'Ichtratzheim, Lipsheim, Limersheim et Hindisheim.



Agrandissement de l'accueil périscolaire de Huttenheim

Au courant du mois de mai, un second bâtiment modulable de l'accueil périscolaire de Huttenheim s'est emboîté au-dessus du premier, augmentant la capacité d'accueil à plus de 120 demi-pensionnaires. La structure initiale, qui avait été posée en 2013 pour accueillir provisoirement les élèves de maternelles, a par la suite servi de périscolaire accueillant 65 enfants en 2018. Grâce à cette extension, l'accueil périscolaire pourra désormais accueillir les 90 enfants actuels.

Ouverture du nouvel accueil périscolaire à Sand

Un complexe sportif flambant neuf situé à 5 minutes à pied de l'école élémentaire, rue de Matzenheim à Sand, abrite une nouvelle structure périscolaire permettant d'accueillir une soixante d'enfants au restaurant scolaire et jusqu'à 35 le soir, soit plus de 90 enfants inscrits. Ce nouvel espace de 250m² est mieux adapté aux besoins des enfants. Pour des raisons de sécurité, les enfants de l'école maternelle y sont amenés en bus. Ce nouvel espace d'accueil sera inauguré en 2022.



Annexe périscolaire intercommunal de Rhinau

La commune d'Obenheim a mis à disposition un local faisant office d'annexe périscolaire appelé le « péri de Lily ». La rénovation et la réhabilitation de l'ancien dépôt de l'atelier municipal permettent ainsi à 17 familles de bénéficier depuis la rentrée scolaire 2021, d'un accueil convivial, d'un service d'encadrement et d'accompagnement aux besoins de leurs enfants.



Le Portail Familles, un outil pour faciliter le quotidien des parents

Proposé depuis un an aux familles, le Portail Familles est un service en ligne personnalisé et sécurisé permettant d'effectuer en toute simplicité les démarches périscolaires telles que le renouvellement des inscriptions, la consultation de documents (factures, planning de l'enfant, menus, tarifs, règlement intérieur...). Depuis octobre 2021, il est également possible de gérer au quotidien les réservations et annulations (restauration scolaire, périscolaire du soir et des mercredis) mais aussi et surtout payer en ligne leur facture de prestations périscolaires par la mise en place des Avis des Sommes à Payer (ASAP) gérés et transmis par le centre des finances publiques (SGC d'Erstein). Les modalités de paiement sont par chèque bancaire, en numéraire (dans la limite de 300 €), par virement, par carte bancaire et sur internet via le Portail Familles ou sur www.payfip.gouv.fr

Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Dans le cadre d'une convention entre l'association ALT et la CCCE, Madame Guivarche, psychologue du PAEJ, propose des permanences sur rendez-vous au collège de Benfeld, au lycée Marguerite Yourcenar et à l'Espace Jeunes d'Erstein, à raison de 9 heures à Benfeld et de 3 heures à Erstein.

Depuis septembre 2020, elle intervient également en alternance le jeudi matin dans les collèges de Gerstheim et de Rhinau, à raison de 3 heures supplémentaires par semaine.

Ces nouvelles permanences ont permis une action commune des différents acteurs du territoire évoluant aux côtés des jeunes, soucieux du bien-être des collégiens.

En effet, la mise en place du PAEJ et l'information du dispositif aux jeunes ont été facilitées par les équipes éducatives et médico-sociales des deux collèges. Ces dernières participent également au repérage du mal-être des jeunes et les orientent vers le PAEJ.

A Gerstheim ainsi qu'à Rhinau, suite à la communication faite, les jeunes sont venus dans une démarche spontanée, occupant ainsi déjà toutes les plages horaires dédiées.

Ces nouvelles permanences PAEJ, dont profitent de nombreux jeunes, répondent à un véritable besoin sur des problématiques telles que le décrochage scolaire, les troubles du comportement et de l'identité et les difficultés relationnelles et familiales.

Domaine du Handicap

La CCCE s'engage dans une démarche d'accueil inclusive pour permettre aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières d'accéder à l'ensemble des structures d'accueil. Un travail est engagé avec Loisirs Handicap et l'association Envol pour le montage du dossier, l'accompagnement des familles, de l'équipe et la mise à disposition éventuelle d'un AESH. Des formations continues sont prévues pour les agents ainsi que l'intégration d'agents en situation de handicap.

Deux actions distinctes et complémentaires

↳ **Des réunions d'information et de sensibilisation à l'accueil d'enfants handicapés ayant besoin d'une AESH.**

Dispensées par l'association d'utilité publique "Jeunesse Plein Air" affiliée au Centre Ressources Enfance-Jeunesse et Handicap, des séances d'information et de sensibilisation d'une durée de 3 heures ont été organisées à destination de nos équipes de professionnels œuvrant aux côtés des enfants au sein de nos structures collectives d'accueil.

↳ **L'élaboration d'un guide pour les structures en lien avec l'accueil des enfants porteurs de handicap**

A destination des équipes des structures d'accueil, il a vocation à constituer un support d'aide exhaustif à l'accueil de jeunes handicapés et permettra d'aider les familles dans l'orientation et l'accompagnement aux démarches existantes. Il se décompose en deux parties, la première recensera l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine et la seconde des fiches d'outils facilitant l'accueil de ces enfants qui bénéficient ou non d'une AESH.

AESH : Une motion contre une décision du Conseil d'Etat

Une décision du Conseil d'Etat en date du 20 novembre 2020, précise que dorénavant pendant les temps de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, le recrutement et le financement des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) seront entièrement à la charge des collectivités. Les services mènent une réflexion globale afin de poursuivre l'accueil des enfants en situation de handicap.

Cette nouvelle organisation nécessite le recrutement de personnel pour l'encadrement ainsi qu'un accompagnement pour les familles. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est particulièrement sensible à la qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants en situation de handicap, c'est pourquoi un soutien logistique, financier et une coordination des actions sont recherchés auprès de l'ensemble des partenaires de la Communauté de Communes pour le bien-être des enfants, pour la stabilité des équipes d'accompagnants des enfants sur tous les temps et pour la sérénité des familles et des équipes d'animations.

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité une motion d'urgence qui a été adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Ministre de l'Education Nationale, à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, à Mme la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, à Mme la Préfète, à Mmes et Ms les Sénateurs, à Mmes et Ms les Députés, à M. le Président de la CEA, aux Conseillers d'Alsace de notre territoire, à M. le Directeur de l'Académie, à M. le Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin et de France (AMF), à Mme la Sous-Préfète, à M. le Président de la CAF, à Mme la référente en charge du handicap de la CAF, à la direction de la MDPH, à M. le Président de l'ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace, à l'UNAPEI, à l'AAPEI (associations locales) et à l'ADAPEI, à la JPA/au CREJH afin d'attirer leur attention sur la mise en place de ce dispositif.

Le guide des aînés

Afin d'apporter des informations actualisées à nos aînés du territoire, une réflexion est en cours pour la création d'un guide. Ce support a pour objectif d'appréhender et de proposer aux seniors des informations et des démarches sur des thématiques telles que les aides financières, l'accompagnement, le maintien de la vie sociale ou encore le changement entre vie active et retraite.

Lancement d'un diagnostic des structures d'accueil périscolaire et extrascolaire du territoire intercommunal

Dans un contexte de hausse de la fréquentation, complexifiée par les problématiques de capacités d'accueil de certains locaux, et du développement urbanistique du Territoire, la Communauté de Communes a souhaité faire appel à un cabinet d'audit pour avoir une étude précise sur les besoins à venir et les perspectives de développement des structures d'accueil. L'audit a débuté en décembre 2020 et la restitution s'est faite en juin 2021. Une réflexion sur le développement, le financement et l'organisation des structures périscolaires de la Communauté de Communes est en cours pour répondre au mieux à la situation actuelle et à venir, et ce, en vue d'accueillir favorablement tous les enfants à la rentrée 2022.

Engagement du Pôle Familles dans une démarche de développement durable

Un certain nombre de pratiques durables ont été mises en place par le service, notamment au niveau de l'approvisionnement des périscolaires et de la restauration scolaire ; les filières de proximité durables, le respect de la saisonnalité, l'introduction de produits bio sont privilégiées par les deux prestataires de repas (API et l'Alsacienne de restauration), les contenants plastiques ont été supprimés et remplacés par des bacs gastros ; les enfants sont sensibilisés au gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets. Des formations et l'accompagnement des personnels ont été prévus à cet effet.

Fin du contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. En conséquence la collectivité a renforcé sa politique volontariste sur les champs de l'enfance, de la jeunesse, des aînés et du handicap par le biais de nouvelles modalités de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG). C'est à présent par le biais de bonus territoriaux, jusque-là versés directement à la CCCE et désormais perçus par les gestionnaires des structures que les actions pourront être réalisées selon les thématiques du Pôle Familles.

L'année 2021 est consacrée à l'élaboration de la CTG et à la définition des orientations souhaitées dans les domaines de compétence de la CCCE pour les années à venir.

Renouvellement du marché transport

Dans le cadre d'un groupement de commandes entre la CCCE, la Ville d'Erstein, les communes de Bolsenheim et d'Uttenheim, un marché public pour l'attribution des déplacements routiers a été attribué à la société TRANSARC (anciennement CARS WINGERT) qui assurait dans le cadre du marché les trajets réguliers ou ponctuels, à visée scolaire, extrascolaire et culturelle.

Le contrat arrivant à échéance le 23 août 2021, il a fallu lancer une nouvelle procédure pour l'attribution du marché. Ce nouveau marché englobe l'ensemble des déplacements réalisés sur les temps périscolaires, durant les périodes extrascolaires. Le nouveau contrat, comprend des déplacements supplémentaires à savoir ceux liés aux structures du secteur Rhin qui ont été intégrées en février 2020 et pour les enfants d'âge maternel de la structure de Matzenheim, dont le déplacement se faisait à pied. Le trajet représente entre 15/20 minutes et les enfants s'endormaient durant le parcours.

Les boîtes de Noël !

Comme l'an passé, la CCCE s'est jointe au projet « les boîtes de Noël » initiative solidaire qui propose à tous de faire un petit geste généreux en faveur des plus démunis.

L'équipe de l'Espace Jeunes du secteur d'Erstein a déposé 216 boîtes de Noël à l'association des Restos du Cœur. La générosité des administrés a fait des heureux pour les fêtes de fin d'année.

Le Projet Bilinguisme

Le projet éducatif franco-allemand « Spiel & Parle » a été lancé dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avec pour objectif d'offrir aux enfants d'écoles primaires de part et d'autre du Rhin la possibilité d'apprendre de manière ludique et sur la base du volontariat, la langue du voisin.

Au travers d'ateliers hebdomadaires, des enseignants des universités populaires allemandes et des animateurs linguistiques français organisent des cours de langue ludiques dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir. A l'aide de jeux, de chansons et de littérature, les enfants acquièrent ainsi un premier vocabulaire de base en allemand. Au-delà des cours, une rencontre transfrontalière est organisée conjointement par les animateurs allemands et français.

Ce projet, qui compte environ 50 enfants allemands et 50 enfants français, est porté par l'université populaire de l'Ortenau, en partenariat avec les universités populaires de Lahr et d'Offenbourg ainsi que la CCCE et le Centre Culturel et Social Rotterdam à Strasbourg.

Depuis la rentrée 2021, les sites périscolaires d'Erstein, de Gerstheim et de Benfeld participent à ce projet en organisant un soir par semaine un accueil 100 % allemand. Les animateurs organisent des ateliers, jeux, etc... et échangent avec les enfants uniquement en allemand.

Pour animer des ateliers, dont l'objectif est de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle, il a fallu constituer une équipe d'animation pour réaliser ces nouveaux ateliers et concevoir une formation spécifique pour leur permettre de s'approprier la démarche d'éveil aux langues.

Cette formation a été élaborée pour leur permettre de développer une nouvelle approche en différenciant les ateliers d'éveil aux langues des ateliers bilingues. Le projet sera renouvelé pour la rentrée 2022-2023.

Diagnostic des structures d'accueil périscolaire et extrascolaire du Territoire Intercommunal

Dans un contexte de saturation croissante en matière d'accueil et afin d'avoir une vision globale des besoins à court et long terme, la collectivité a mandaté le cabinet Populus pour la réalisation d'un diagnostic de notre territoire et de la projection de scénario jusqu'en 2035.

Le diagnostic devait répondre aux attentes suivantes :

- ❖ Avoir une lisibilité financière et organisationnelle de gestion et du fonctionnement des structures, notamment à l'aide de scénario concernant la fréquentation des structures sur les années à venir ;
- ❖ Formuler des préconisations sur les réponses que peut apporter la Communauté de Communes, notamment en termes d'anticipation des besoins et de perspectives de développement et de réorganisation des équipements existants ;
- ❖ Construire des scénarios d'évolution du fonctionnement des ALSH sur le territoire, en prenant en compte les dimensions économiques, juridiques, techniques et administratives.

Lors du Bureau des Maires du 6 octobre 2021, il a été décidé de retenir les points suivants en priorisant la 1^{ère} tranche du tableau à étaler jusqu'en 2026-2027 :

- Accueil de tous les enfants
- Hypothèse 1 : Mise à disposition gracieuse du terrain prêt à construire et viabilisé par la commune. Financement des travaux par la CCCE à hauteur de 2 k€/m² pour une construction en modulaire architecturé.
- Hypothèse 2 : Mise à disposition gracieuse par la commune du bâtiment adapté à l'accueil des enfants et de ses extérieurs prêts à être réhabilités ou à être aménagés. Financement des travaux par la CCCE à hauteur de 2 k€/m² pour les aménagements ou la réhabilitation du bâtiment.

4. Les projets 2022

Construction d'une maison de l'enfance à Witternheim

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a adopté, en séance du 29 septembre 2021, un projet de construction d'une maison de l'enfance. Cette structure de 360 m² totalement réalisée avec des modulaires située sur la commune de Witternheim remplacera la micro-crèche actuelle et réunira un multi-accueil d'une capacité de 20 enfants soit 10 places supplémentaires et un périscolaire pouvant accueillir 50 enfants des communes de Diebolsheim, Friesenheim et Witternheim. La possibilité de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est également à l'étude pour 2023.

Délégation de Service Public du Relais Petite Enfance

La gestion du RPE a été confiée à l'Association Générale des Familles (AGF) dans le cadre d'un contrat de DSP jusqu'au 31 décembre 2022. Le contrat arrivant à échéance, il conviendra à la collectivité de mener une action pour trouver un nouveau mode de gestion.

Développement durable et programme Anti Gaspi dans les restaurations scolaires du territoire

La collectivité s'est orientée vers une démarche de valorisation des produits locaux et/ou biologiques et une lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, les termes du marché public de restauration scolaire engagent le prestataire à proposer :

- Un menu par semaine 100 % issu de l'agriculture biologique
- Un plat issu de l'agriculture biologique les autres jours de la semaine
- Des produits de saison et de 1^{ère} gamme (produit frais ou à l'état naturel)
- Des produits issus des circuits courts d'approvisionnement (maximum un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur)

D'autre part, le Pôle Familles, en partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale s'implique activement dans l'opération « Anti-Gaspi Attitude ». L'objectif majeur est de réduire de 30 % le gaspillage alimentaire au sein des périscolaires de notre territoire.

20. Culture

Lecture publique - Le réseau des médiathèques et les services communs

L'année 2021 a été marquée par une deuxième année pleine de pandémie et une activité fortement marquée par les couvre-feux, les restrictions liées aux différentes jauges, l'obligation de quarantaine pour les documents et la mise en place du pass sanitaire.

Cela a forcément impacté la fréquentation des établissements. Ceux-ci n'ont pas pu accueillir certains usagers et plusieurs animations ont dû être annulées.

Dans ces conditions, les équipes ont su faire preuve de remarquables qualités d'innovation et de réactivité et pour assurer le lien avec les usagers et maintenir le service public.

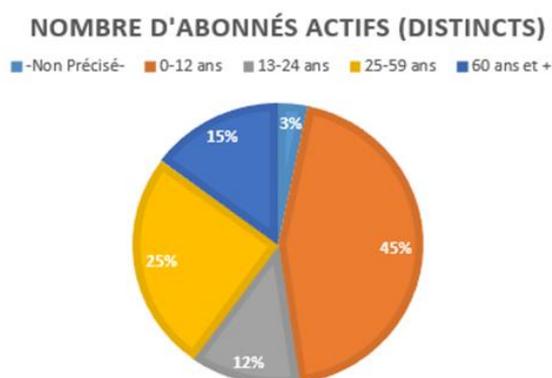
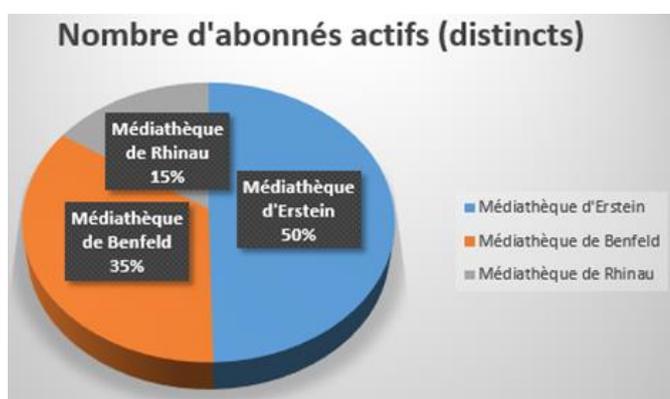
Dans ce contexte, outre les services déjà mis en place en 2020 (services numériques, click & collect) trois manifestations d'ampleur (s'appuyant sur des manifestations nationales) ont pu être menées en réseau :

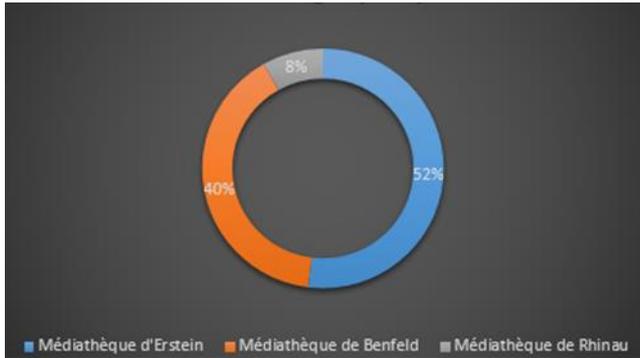


- **Nuit de la lecture** entièrement numérique avec des quizz, des jeux, des lectures filmées et un spectacle en visio.
- **Action hors les murs pour le printemps des poètes** : affichage dans les trois communes de bannières sur le thème du désir
- **Partir en livre** : Des actions dans et hors les murs pendant l'été



Dans le même temps, les prochaines étapes du développement du réseau ont pu être préparées : rédaction du Contrat Territoire Lecture signé avec les services de l'Etat, préparation de la carte et des tarifs communs avec le fonctionnement en navettes.

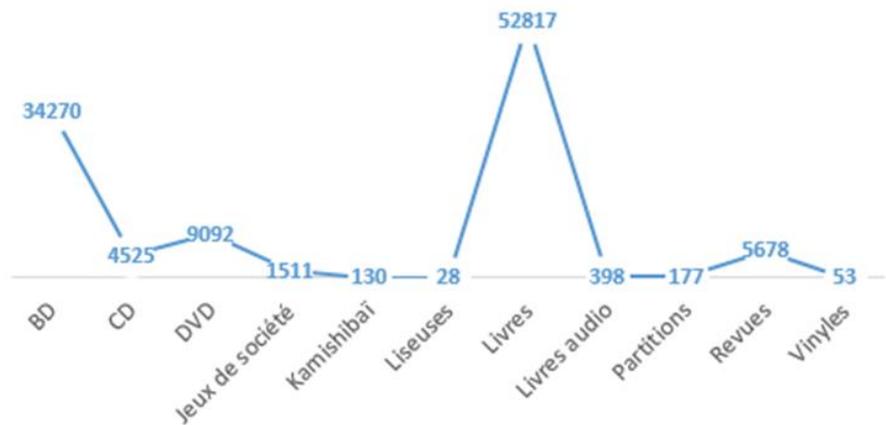




Une progression des inscriptions pour les trois médiathèques intercommunales :
883 nouveaux abonnés !

Plus de 108 000 prêts enregistrés en 2021

avec toujours une forte proportion de supports papier



Médiathèque d'Erstein

La médiathèque a fortement réorganisé les espaces et les collections afin de les harmoniser et en faciliter l'accès aux usagers. Elle a également mis en place une charte de l'accueil pour garantir aux usagers le meilleur accueil possible.

La médiathèque d'Erstein a programmé 97 actions de lecture publique, dont certaines en partenariat avec les autres sites et bibliothèques du territoire, d'autres ont été menées en partenariat avec les institutions du territoire : Ecoles de Musique et d'arts plastiques d'Erstein, les classes, le Centre Hospitalier, les maisons de retraite notamment.

Temps forts :



Sam'anim de décembre



Fresque Gainsbourg avec l'EMAPE



Concert Woode

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-099-1-AU
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Médiathèque de Benfeld

Réaménagement de l'espace jeunesse : développement de l'espace petite enfance

Toutes les activités ont pu reprendre en octobre grâce au volontarisme de l'équipe :

- Accueils de classes (après 2 ans d'arrêt)
- Déplacements à la RPA
- Accueil du RPE
- Reprise des histoires du samedi

Temps forts :



Été : Livres et merveilles



Soirée jeux octobre



Spectacle de marionnettes

Bibliothèque de Rhinau

- Participation à la nuit de la lecture « tout numérique »
- Participation au « Printemps des poètes »
- Mise en place d'un fonds de jeux de société



Temps forts :

Après-midi jeux de société à la bibliothèque avec la maison des jeunes de Rhinau.

Projet en réseau : les « livres surprise » (romans adultes)



Spectacle de Océane Roma
« les contes de l'œil sorcier »



Spectacle / lecture de polar
« Raclée de vert » par Jacques Merle

L'école de musique du Rhin

Chiffes clés

- 120 élèves inscrits en 2021, légère diminution par rapport à 2020 (130 élèves) mais fréquentation toujours supérieure à celle de 018 et 2019 (115 élèves)



Temps forts

- 19 mai 2021 :
Reprise des cours en présentiel pour l'ensemble des élèves en cours individuels et collectifs de l'école de musique Intercommunale du Rhin (EMIR), c'était impossible pour les adultes jusqu'à cette date
- 9 juin 2021 :
Examens de fin de cycle intercommunaux à l'école de musique municipale d'Erstein (participation des élèves des écoles de musique d'Erstein, Benfeld et de l'EMIR)
- 25 juin 2021 :
Concert lors du Festival « Tous au Cinéma » au Rex à Benfeld par Marie Bochelen et Vanessa Gilg (chant et piano)
- 28 et 29 juin 2021 :
Concerts pédagogiques dans les écoles primaires du territoire du Rhin
- 2 et 3 juillet 2021 :
Concerts de fin d'année de l'EMIR à la salle des Fêtes de Gerstheim
- 2 septembre 2021 :
Rentrée en musique dans les écoles primaires du territoire du Rhin
- 4 septembre 2021 :
Portes ouvertes de l'EMIR à la MJC de Gerstheim
- 27 novembre 2021 :
Master-class de piano de Vincent de Murcia à la salle des Fêtes de Boofzheim pour les élèves des écoles de musique de la CCCE (avec concert des élèves participants et récital du professeur le soir)
- 13 décembre 2021 :
Concert de Noël de la classe de piano de Marie Bochelen

Le cinéma REX



Pour la deuxième année consécutive, la fréquentation a été fortement impactée. Voici quelques chiffres des entrées du cinéma en 2021 :

- 8 116 entrées.
- 158 films différents diffusés
- 18% des entrées concernent des enfants de moins de 14 ans (hors scolaires).
- 1 288 entrées enfants dans le cadre scolaire.
- 184 membres des associations de la Communauté de Communes ont bénéficié d'un tarif préférentiel.
- 85 cartes abonnements.

La programmation du cinéma :

Malgré une nouvelle année compliquée pour le cinéma en général, Le Rex a néanmoins maintenu une programmation variée et des activités culturelles tout au long de l'année 2021 :

- Diffusion de films tous les jours de la semaine avec l'aide de l'association La Toile du Ried.
- Un programme diversifié avec de films grand public, de films jeunesse, de films art et essai, de courts-métrages, ...
- La diffusion de films en version original sous-titré.
- Participation au programme Maternelle, école et collège au cinéma.
- Participation au festival cinématographique *Augenblick* qui promeut le cinéma germanophone avec la venue d'écoles de la communauté de communes.
- Organisation de séances seniors pour notre public plus âgé.
- Organisation de *Cinébrunch* les dimanches en matinée
- Participation au dispositif *Passeurs d'images* pour permettre aux personnes dites « empêchées » de venir au cinéma.
- Participation à « *Tous en salle* » pour la réouverture des cinémas en mai 2021 avec concert, ciné-concert et atelier cinéma.

21. Sports et loisirs

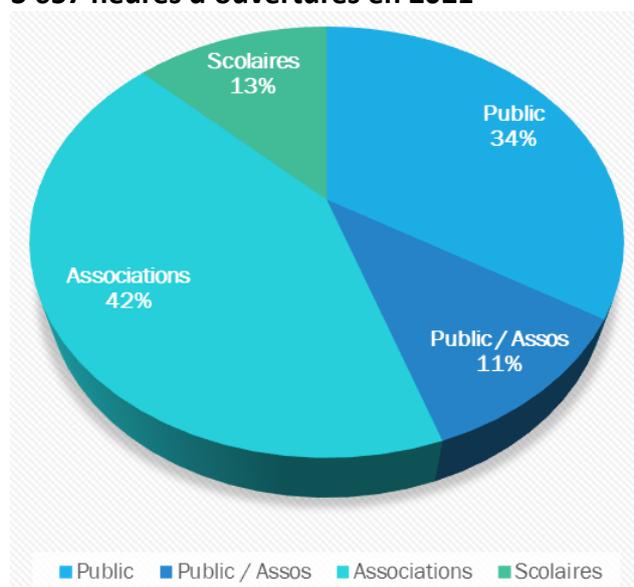
Le centre aquatique d'Erstein

L'activité de l'établissement a été fortement impactée par les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire avec des périodes de fermeture et ou de fonctionnement fortement restreint à certaines catégories de personnes.

Fréquentation

	2021 (6 mois)		2020 (7 mois)		2019
Public	32 743	-5%	34 458	-65,2%	99 007
Associations	20 630	+6,9%	19 295	-51,2%	39 547
Scolaires	13 763	+4,4%	13 178	-58,1%	31 485
Sauna	1 684	+66,2%	1 013	-69,3%	3 290
	68 840	+0,13%	67 944	-61,8%	173 329

3 657 heures d'ouvertures en 2021



Observations :

- Une augmentation de +1,4% pour 3 606 heures en 2020.
- Une baisse de -15,7% pour 4 339 heures en 2019.
- Le bassin était ouvert quasiment sans interruption avec l'accueil entre autres du sport santé ainsi que des sportifs de haut niveau.

Réouverture du centre aquatique Erstein - Détente

LE MERCREDI 9 JUIN À 12H



Jetez-vous à l'eau!
www.piscine-erstein.fr

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous annonçons dès à présent la réouverture des inscriptions en ligne de nos activités dynamiques!
Nous avons hâte de vous retrouver pour un moment tonifiant dans notre ambiance chlorée si longuement abandonnée. Nos plus beaux maillots de bain et nos meilleures playlists sont fin prêts.
Nous nous réjouissons de vous voir vous dépenser, vous dépasser et même de vous entendre vous plaindre!
Vous nous avez manqué!
À très vite!



Animations

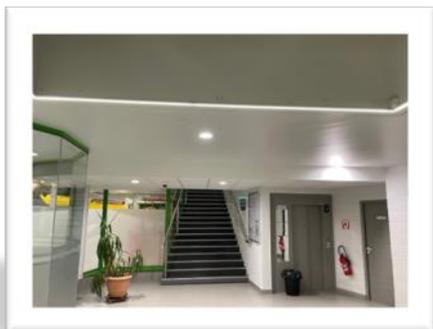
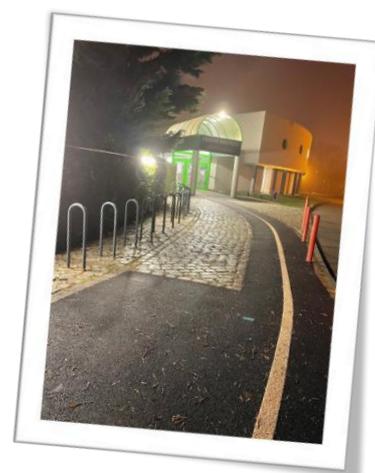
Au vu de cette seconde année de pandémie, les animations ont été très restreintes. Dans le cadre de la régie ont été organisés :



- Cours collectifs d'aquagym et de d'aquabike tout au long de l'année ;
- Cours collectifs d'aquagym gratuits (acquitter d'un droit d'entrée), trois par semaine durant les congés scolaires (été, Toussaint et Noël 2021), franc succès régulièrement entre 30 et 50 personnes.
- Location d'une structure gonflable deux fois une semaine sur des congés scolaires, coût de la location 4.000€/an, impact entre 20 et 25% d'usagers en plus sur la période de présence de la structure.
- Mise à disposition du centre aquatique au club local, Erstein Aquatic Club, pour l'organisation d'une compétition régionale regroupant plus de 300 nageurs sur un week-end.
- Fermeture définitive de l'activité fitness en juin 2021, suite au coût et à la faible fréquentation. Les locaux ont trouvé une seconde vie, avec l'installation de l'association locale de natation comme locataire.

Travaux

- Réfection de la toiture du hall d'entrée (infiltration de toute part)
- Remplacement d'une chaudière.
- Mise aux normes PMR phase 3, travaux pour l'accès à l'entrée du centre aquatique plus augmentation de l'éclairage
- Travaux de séparation des vestiaires collectifs, pour répondre aux exigences sanitaires
- Relamping à l'arrière du bâtiment, accès Erstein Aquatic Club anciennement entrée Fitness



Objectifs 2022

Développement d'animations tout au long de l'année

Dans le cadre d'un renouvellement d'activités au sein de la structure, nous allons proposer à nos usagers tout au long de l'année des animations

- Structure gonflable pour les enfants durant les congés de février et d'octobre
- Animation « activité dynamique » pour une cinquantaine de personnes (juillet, octobre, décembre)
- Cours collectifs de natation durant les congés scolaires encadrés par nos équipes et destinés aux enfants et adultes
- Reprise en régie des cours du Jardin Aquatique (septembre 2022)
- Augmentation de l'accueil des scolaires de la circonscriptions (septembre 2022) avec un nouveau fonctionnement

Lancement du programme de la construction du bassin nordique

- Phase administrative avec le choix de l'AMO
- Lancement de l'avant-projet sommaire (automne 2022)
- Début des travaux, premier trimestre 2023

Communauté de Communes
du Canton d'Erstein
1 rue des 11 communes
67230 BENFELD



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-099-1-AU
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022